

# *Point* **COMM UNE!**

*Point* DOSSIER HANDICAP!

**L'accessibilité des  
personnes en situa-  
tion de handicap  
dans les communes**

*pp. 13-25*



# Pour la prévoyance de votre personnel

Depuis 95 ans, la Caisse intercommunale de pensions (CIP) assure les collaborateurs des communes, services et institutions d'utilité publique du canton de Vaud pour la prévoyance professionnelle.

Elle offre un plan de prévoyance attractif et une retraite à la carte.

Avec plus de 20'500 assurés, une fortune de plus de 3,3 milliards de francs et un parc immobilier dépassant 2000 appartements, elle figure parmi les principales caisses de pensions publiques de Suisse romande.

**Contactez-nous : 021 348 21 11**  
**[www.cipvd.ch](http://www.cipvd.ch)**

Gérée par  Retraites  
Populaires

**cip** caisse  
intercommunale  
de pensions

## SOMMAIRE!

## Point UCV!

L'essentiel \_\_\_\_\_ p. 2

Un outil d'analyse financière  
et d'évaluation prospective \_\_\_\_\_ p. 4Pourquoi créer un fonds  
pour l'énergie, le climat  
ou la durabilité ? \_\_\_\_\_ p. 6Une formation sur la  
gestion des déchets \_\_\_\_\_ p. 10

## Point DOSSIER HANDICAP!

L'accessibilité des personnes  
à mobilité réduite \_\_\_\_\_ p. 15Des informations  
officielles faciles à lire  
et à comprendre \_\_\_\_\_ p. 18Droit des personnes  
en situation de handicap \_\_\_\_\_ p. 21Arrêt sur invité:  
Vincent Guyon, municipal  
sourd à Rances \_\_\_\_\_ p. 24

## Point COMMUNE!

La Fourmière :  
un outil pour la durabilité  
montreusienne \_\_\_\_\_ p. 27

Point RECETTE! \_\_\_\_\_ p. 30

## Point ASSOCIATIONS!

aVDaas! Assurances sociales:  
détails des nouveautés 2021 \_\_\_\_\_ p. 32PolCom! Les polices  
sur tous les fronts,  
recrutement compris \_\_\_\_\_ p. 35

Point VAUD DU CIEL! \_\_\_\_\_ p. 38

Point AGENDA! \_\_\_\_\_ p. 40

ÉDITO! Le handicap  
concerne tout le monde

Ce numéro aborde la notion d'accessibilité dans les communes pour les personnes en situation de handicap. En effet, dans les prestations que les communes fournissent, certaines sont plus accessibles que d'autres. Le dossier aux pages 13 à 25 donne quelques exemples.



**Gianni Saitta**  
Directeur de l'UCV

Ma mère est une personne en situation de handicap, plus précisément à mobilité réduite. Elle a dû réapprendre de nombreux gestes qui étaient devenus innés: une épreuve quotidienne qui la rend sans aucun doute plus forte. Elle a découvert que se déplacer dans sa commune en fauteuil roulant, même électrique, n'était pas chose facile. Une voiture ou un vélo garé sur un trottoir, une rampe mal finie, un seuil de porte pas adapté ou un ascenseur manquant sont autant de «petits» obstacles qui viennent alourdir une situation qu'il est déjà difficile à accepter et à gérer. Ce numéro de notre magazine *Point CommUNE!* consacre son dossier à la question des personnes en situation de handicap dans nos communes, en relevant notamment quelques bonnes pratiques en la matière. Améliorer l'environnement communal afin qu'aucune personne ne soit gênée dans ses déplacements ou interactions commence par leur donner la parole, afin de mieux comprendre ce qui peut nous échapper lorsque nous ne le vivons pas au quotidien. C'est aussi le rôle de notre magazine.

Dans les pages suivantes figure également un article sur un nouvel outil

d'analyse financière pour les communes. Devant compléter les aspects plus théoriques présentés dans la deuxième édition du Manuel de gestion financière communale, cette contribution est l'une des dernières que j'apporterai aux communes lors de mon incroyable expérience au sein de l'Union des Communes Vaudoises qui se terminera cet été. J'aurai eu l'occasion de rencontrer des gens véritablement investis pour le bien de la société et les communes vaudoises. C'est un privilège et un honneur d'avoir pu, durant plus de six ans, accompagner le comité de l'UCV et les différents organes de l'association, soutenir les élu·es et employé·es des communes par des conseils et des formations, et accompagner les collaborateurs·trices du secrétariat qui font un travail remarquable.

Durant cette crise du Covid-19 qui s'éternise, nous avons toutes et tous vu l'importance des communes pour la population vaudoise. Pour l'UCV, cela a été notamment l'occasion d'accentuer sa communication pour garder le contact avec ses membres et rester présente à leur côté. Votre association saura tirer des leçons de cette crise tout en espérant que celle-ci se termine au plus vite. Cela sera l'occasion pour nous de continuer à développer nos prestations, afin de mieux répondre à vos besoins. Malgré les changements, l'UCV restera à vos côtés. ■

## IMPRESSUM!

*Point CommUNE!* Le journal officiel de l'Union des Communes Vaudoises et des associations de professionnels communaux, paraît quatre fois par an, à 2500 exemplaires. Distribué gratuitement aux communes membres et partenaires de l'UCV. Sur abonnement pour tout autre public via [pointcommune@ucv.ch](mailto:pointcommune@ucv.ch). Contenus disponibles en ligne sur [ucv.ch](http://ucv.ch) et sur l'application mobile UCV App.

## Comité de rédaction

Patricia Audétat (AVSM) ■ Laurent Lanz (aVDaas)  
■ Jean-Marc Moreillon (ACVBC) ■ Florence Nedrotti (AVDCH) ■ Pascal Petter (SOPV) ■ Gianni Saitta (UCV)  
■ Charles Wernuss (AVIATCO) ■ Chloé Wiss (UCV)

## Contacter la rédaction

Chloé Wiss (UCV) - Chargée de communication et du  
*Point CommUNE!* ■ Av. de Lavaux 35 ■ case postale ■  
1009 Pully ■ Tél. 021 557 81 35 ■ [chloe.wiss@ucv.ch](mailto:chloe.wiss@ucv.ch)

## Impression

PCL Presses Centrales SA ■ Av. de Longemalle 9  
■ 1020 Renens 1 ■ Tél. 021 317 51 51

## Régie des annonces

Urbanic Régie publicitaire ■ Av. Edouard-Dapples 54  
■ 1006 Lausanne ■ Tél. 079 278 05 94 ■ [info@urbanic.ch](mailto:info@urbanic.ch)

## Conception graphique et mise en page

idéesse, Steve Guenat ■ 1083 Mézières ■  
Tél. 021 903 44 22 ■ [sg@ideesse.ch](mailto:sg@ideesse.ch) ■ [www.ideesse.ch](http://www.ideesse.ch)



# L'essentiel

Parmi la vingtaine de cours proposés par l'UCV, trois nouveaux cette année:

- Gestion des déchets communaux - 3 juin 2021 à Yverdon-les-Bains
- Stratégie et pilotage de l'action communale - 10 juin 2021 à Jongny
- Gestion du personnel dans les communes - 3 juin 2021 à Jongny

**Plus d'infos et inscriptions sur [ucv.ch/formations](https://ucv.ch/formations)**

## DE NOUVELLES FORMATIONS POUR 2021!



## ÉTUDE SUR LES POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES

En février, l'UCV a réalisé un **sondage** auprès des personnes en charge ou travaillant dans les domaines de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité au sein d'une commune. Plus d'une **centaine de réponses** ont été obtenues, un grand merci pour votre participation! L'objectif de Mme Alexane Dubois, stagiaire en politiques énergétiques et climatiques, est de récolter des informations pour mener une étude approfondie des politiques énergétiques, climatiques et de durabilité des communes.



## MCH2

Le groupe de travail MCH2 (modèle comptable harmonisé 2) piloté par l'UCV élabore actuellement un projet de table de **traduction** entre le plan comptable vaudois et le plan comptable provisoire du MCH2 communal. Mme Manon Luisier, stagiaire en finance et comptabilité publiques, termine son stage fin mars. L'UCV la remercie pour son engagement et son travail sur ce projet. Le processus de recrutement pour son remplacement est en cours.

**Plus d'infos sur [ucv.ch/mch2](https://ucv.ch/mch2)**

mc  
h2

## LES ARCHIVES DE L'UCV TRIÉES ET ANALYSÉES

M. Misha Amir a rejoint l'équipe du secrétariat pour un **stage de six mois** qui consistera à mettre en lumière l'histoire de l'UCV dans le cadre d'une recherche sur les archives de l'association, notamment en lien avec l'évolution des politiques publiques.



## DÉPART DU DIRECTEUR DE L'UCV

Après plus de six ans passés à l'UCV, le directeur, M. Gianni Saitta, quittera l'association faitière des communes en **juin 2021**. Il a décidé de réorienter sa carrière vers un poste de directeur financier d'une grande organisation. Le comité exécutif le remercie sincèrement pour son engagement envers l'UCV et les communes vaudoises. Les démarches nécessaires pour assurer la succession de M. Saitta sont en cours. Toutes les prestations offertes aux communes seront maintenues, ainsi que les conseils au comité dans les différentes négociations. Les orientations stratégiques pour le développement de l'association faitière des communes sont ainsi pérennisées.



## UN MANUEL POUR MIEUX COMPRENDRE LA GESTION FINANCIÈRE COMMUNALE

L'UCV propose une **deuxième édition augmentée** du Manuel d'introduction à la gestion financière communale.

Cet ouvrage, spécialement conçu pour les élu·es, cadres et employé·es des

communes, apporte les éléments essentiels à la compréhension des aspects techniques et pratiques de la gestion financière communale. Cette édition a été enrichie d'environ 50 pages supplémentaires, notamment sur les sujets de la planification financière, les impôts et les taxes communales.

**Commande disponible sur [ucv.ch/formations/manuel](http://ucv.ch/formations/manuel)**



La Journée des communes vaudoises du **12 juin 2021** à Payerne est maintenue mais sa forme sera adaptée en

raison des mesures sanitaires liées au Covid-19. L'UCV se réjouit de vous y retrouver!

**Plus d'infos sur [jcv2020.ch](http://jcv2020.ch)**



## VOILURE RÉDUITE POUR LA JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISES



La Commune de La Sarraz a rejoint l'UCV en 2021. Suite à la **fusion d'Aubonne et Montherod** le 1<sup>er</sup> janvier dernier, l'UCV compte 281 membres parmi les 308 communes vaudoises en 2021.

## 281 COMMUNES MEMBRES

Le **secrétariat de l'UCV** existe depuis **80 ans**! Dans les archives, la création d'un secrétariat permanent est mentionnée dès le 25 janvier **1941** avec la nomination provisoire de M. Samuel Chevalier (secrétaire municipal de Lausanne) au poste de secrétaire de l'association. A ce moment-là, une seule personne se chargeait des activités de l'UCV, en parallèle de sa fonction de secrétaire municipale. Ainsi, l'UCV n'avait pas de locaux pour fonctionner mais une adresse associée à la commune pour laquelle la personne nommée travaillait. Ce ne sera qu'en **1990** que le secrétariat se professionnalise et s'organise pour répondre à de nouveaux objectifs. Les locaux s'établissent à Pully, commune du syndic M. Jean Chevallaz, alors président de l'UCV.

## LES CHIFFRES



# Un outil d'analyse financière et d'évaluation prospective

Développé pour les communes, cet outil gratuit disponible sur Excel a pour objectif de guider la réalisation d'une analyse financière simple. Précisions.



**Gianni Saitta**  
Directeur de l'UCV

Voilà six ans que l'UCV propose un service de conseils financiers, ainsi que des formations en la matière. Ces conseils, gratuits pour les communes membres, portent principalement sur la réalisation d'analyses consacrées à la santé financière d'une commune permettant d'évaluer les conséquences d'un plan d'investissement, de l'évolution de la capacité économique d'endettement, des effets d'un changement de taux d'impôt, des taux de couverture des domaines autofinancés ou encore des comparaisons multicritères lors de fusion. Pour en bénéficier, il suffit de contacter le secrétariat de l'UCV qui pourra vous rediriger vers le ou la conseiller-ère en finances communales de l'association disponible.

Nous avons à cœur d'apporter les outils et les connaissances nécessaires au pilotage financier d'une collectivité publique, à la fois grâce aux formations mais également via le Manuel d'introduction à la gestion financière communale édité par l'UCV (plus d'informations et commande sur [ucv.ch/manuel](http://ucv.ch/manuel)).

## Un outil gratuit disponible sur Excel

C'est dans cet esprit que nous avons développé un outil informatique permettant de faire de l'analyse financière et de l'évaluation prospective (outil AFEP). S'il ne remplace pas les conseils financiers ni les formations, cet outil vient plutôt compléter les services proposés par l'association. L'objectif est de permettre aux communes de réaliser facilement et de manière autonome une analyse financière simple, com-

préhensible et qui s'appuie sur les éléments théoriques développés dans le manuel cité précédemment.

Téléchargeables gratuitement sur notre site internet ([ucv.ch/afep](http://ucv.ch/afep)) et accompagnées d'un petit manuel d'utilisation, les analyses proposées se basent sur les résumés des comptes d'une commune. Il s'agit des données transmises annuellement à la Préfecture du district qui sont par ailleurs également disponibles sur Statistique Vaud. L'utilisation de l'outil nécessite un peu de temps à la première utilisation puisqu'il est nécessaire d'introduire les données comptables des cinq dernières années. Par la suite, les mises à jour annuelles ne prennent que quelques minutes.

## Comment ça marche?

Une fois les données introduites, l'analyse financière se fait automatiquement et les résultats sont présentés dans les différents concepts de résultats (solde de fonctionnement épuré, marge d'autofinancement, etc.), ainsi qu'à l'aide d'indicateurs comme le poids et l'effacement de la dette, le degré d'autofinancement ou le coefficient fiscal d'équilibre. Le tout est présenté dans un tableau de bord. L'interprétation de ces indicateurs est développée dans le manuel de gestion financière.

Une seconde partie de l'outil permet de faire des simulations sur les années futures, en particulier les effets financiers d'un programme d'investissements sur l'évolution de la dette. Il ne s'agit pas véritablement d'une planification financière, mais d'une évaluation prospective qui permet d'apporter une certaine visibilité, notamment lors de l'établissement des budgets.

Cette première version de l'outil AFEP sera amenée à évoluer en fon-

tion des retours des utilisateurs. En effet, si l'on veut qu'il soit utilisé par les communes, il est indispensable qu'il soit facile d'utilisation et réponde à leurs besoins. C'est pour cela que nous avons choisi de le proposer gratuitement et modifiable à souhait et que nous l'avons développé sur le logiciel Excel.

En proposant cet outil informatique, qui sera également utilisé dans nos formations, l'UCV complète ses prestations aux communes dans l'objectif de toujours mieux les accompagner dans leurs missions. En restant à un niveau général, l'analyse financière et l'évaluation prospective proposées devraient pouvoir répondre à une partie des interrogations liées à la gestion financière de votre commune. ■

## Plus d'infos:

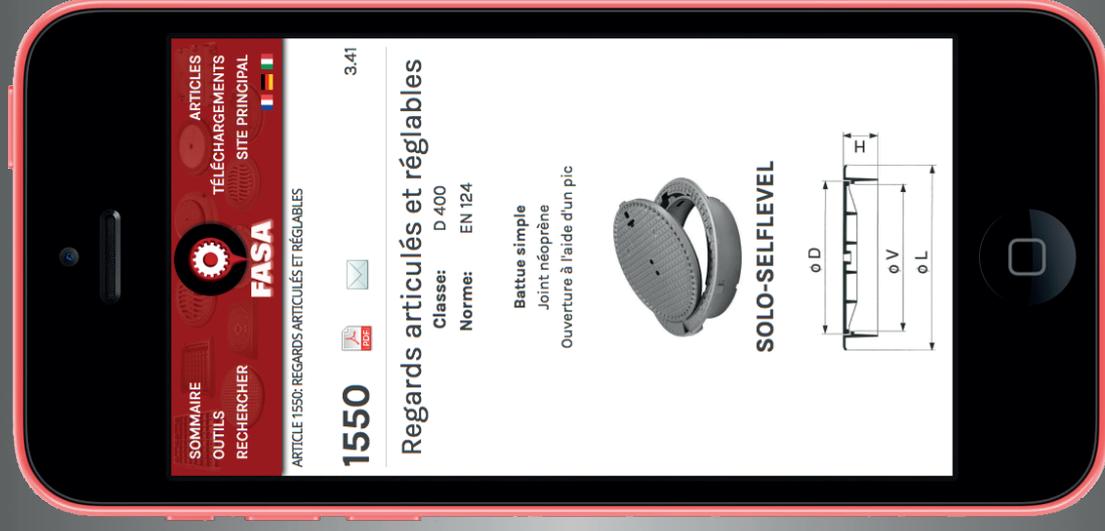
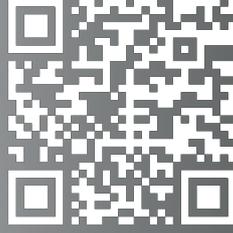
- Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse [conseils@ucv.ch](mailto:conseils@ucv.ch)
- Télécharger l'outil sur [ucv.ch/afep](http://ucv.ch/afep)
- Commander le manuel sur [ucv.ch/manuel](http://ucv.ch/manuel)

**FASA - FONDERIE ET ATELIERS MECANIQUES D'ARDON S.A.**

# **FONTES DE VOIRIE BAUGUSS GHISA STRADALE**



# **FASA**



CH - 1957 Ardon

+41 27 305 30 30

+41 27 305 30 40

[www.fasa.ch](http://www.fasa.ch)

[fontevoirie@fasa.ch](mailto:fontevoirie@fasa.ch)

# Pourquoi créer un fonds pour l'énergie, le climat ou la durabilité ?

Il s'agit d'un premier pas pour lutter contre le changement climatique à l'échelle communale, échelle indispensable. Cet article aborde quelques pistes pour les communes qui souhaitent se lancer et présente la situation de Chardonne, Rueyres et Yverne.



**Alexane Dubois**  
Stagiaire en politiques  
énergétiques et climatiques  
à l'UCV

Les causes et conséquences du changement climatique sont aujourd'hui bien connues. Dans leur quête de progrès et d'amélioration et de nos conditions de vie, les activités humaines se sont développées au détriment de l'environnement naturel dans lequel nous évoluons et dont notre survie dépend. Hausse des températures globales, intensification des précipitations, perte de biodiversité: ce ne sont que quelques exemples des effets provoqués par le changement climatique et qui ne feront que se renforcer si nous continuons d'avancer dans la même direction.

Il n'est toutefois pas trop tard: plus que jamais, il est temps d'agir afin de rectifier les excès du passé et de laisser derrière nous un monde dans lequel il fait bon vivre pour les générations futures. Pour parvenir à cet objectif, il est nécessaire d'opérer à tous les niveaux et l'investissement de toutes et tous est crucial. Les communes, elles aussi, ont un rôle à jouer dans cette transition.

## Les communes, actrices clés du changement

Penser globalement, agir localement. C'est la devise du développement durable, et, bien que les actions menées aux niveaux international et national soient primordiales, elles nous rappellent que les initiatives locales sont centrales pour initier un mouvement global.

Dans ce contexte, les communes ont un rôle clé à jouer. D'une part, elles disposent de compétences spécifiques et essentielles qui leur permettent une action directe à l'échelle locale. D'autre part, étant donné leur position d'interlocuteur direct pour les habitants, elles cultivent un lien privilégié avec la population qui leur permet d'encourager les initiatives au niveau individuel.

Il existe une large palette de mesures pouvant être mises en place à l'échelle communale afin de participer aux efforts globaux de lutte contre le changement climatique. Ces mesures peuvent être sectorielles, dans des domaines tels que la mobilité ou les risques naturels par exemple. Il est également possible de se tourner vers des actions plus transversales, comme la création d'un fonds communal pour l'énergie, le climat ou la durabilité.

## Les fonds communaux, une piste d'action efficace et peu coûteuse

Il est évident que toutes ces mesures n'ont pas le même coût et que certaines impliquent de disposer de ressources importantes. Que les petites communes ne se découragent pas pour autant: il existe des outils adaptés et adaptables à des communes de toute taille, dont les fonds pour l'énergie, le climat ou la durabilité sont un très bon exemple.

Les communes ont la possibilité de prélever des taxes spécifiques servant à alimenter un fonds affecté au soutien des initiatives pour l'énergie, le climat ou la durabilité. En procédant ainsi, elles disposent alors d'un financement spécifique pour favoriser des actions dans ces domaines.

La création d'un tel fonds dans des communes de petite et moyenne tailles constitue une piste d'action intéressante pour plusieurs raisons. Premièrement, il s'agit d'une mesure peu coûteuse. Si le travail à réaliser en amont lors de la rédaction du règlement (voir encadré sur la marche à suivre) n'est pas négligeable, il reste acceptable et ne requiert pas de compétences particulières. Les coûts de gestion peuvent également être largement minimisés à



**VOS DÉCHETS, LE COMBUSTIBLE DU FUTUR !**



Henry Recycling  
En Reculan 3 - 1024 Ecublens  
contact@henryrecycling.ch  
[www.henryrecycling.ch](http://www.henryrecycling.ch) | 0800 44 22 22

UNE MARQUE DE :



travers une réflexion initiale autour de l'optimisation du processus de fonctionnement du fonds.

Deuxièmement, la création d'un fonds permet d'agir de manière directe et à plusieurs niveaux en faveur de l'énergie, du climat et de la durabilité. Les communes ont notamment la possibilité d'encourager les initiatives privées en mettant en place un programme de subventions à destination de leurs habitants dans des domaines divers tels que les énergies renouvelables et la mobilité douce. Elles peuvent également utiliser les ressources disponibles dans le fonds pour financer des projets relatifs, par

exemple, à l'assainissement énergétique de bâtiments communaux ou la modernisation de l'éclairage public. De manière générale, en se dotant d'un fonds, les communes s'octroient la liberté d'agir dans les domaines les plus pertinents et de la manière la plus adaptée à leur situation et leurs besoins.

**Un outil à la portée de toutes les communes**

Si la plupart des grandes communes vaudoises disposent aujourd'hui d'un fonds pour l'énergie, le climat ou la durabilité, les petites et moyennes communes ne sont pas en reste. Il semble

ainsi que la taille de la commune ne constitue pas un réel obstacle et n'a pas d'influence sur le bon fonctionnement de cet instrument.

Bien qu'il n'existe pas de statistiques officielles sur cette question, il est estimé que de tels fonds existent actuellement dans une cinquantaine de communes vaudoises. Si près de la moitié sont effectifs dans des communes de plus de 7000 habitants, plus d'un tiers d'entre eux concernent des communes de moins de 4000 habitants. De plus, dans environ un cas sur cinq, ces fonds ont été mis en place dans des communes de moins de 1000 habitants!

le plein d'énergie

**ruey-termoplan**  
mazout | essence | diesel **0800 844 244**  
ruey-termoplan.ch

**PLASTILINE SA!**  
*ça vous marque!*

souhaitez-vous avoir plus d'informations?

**CONTACTEZ-NOUS**  
AU 021 625 25 24  
[WWW.PLASTILINE.CH](http://WWW.PLASTILINE.CH)

MARQUAGE      SIGNALISATION

SIGNALISATION DYNAMIQUE      MOBILIER URBAIN

**BO PLASTILINE SA - Ch.Du Saux 1 - 1131 Tolochenaz**

**Trois exemples:****Chardonne, Rueyres, Yvorne**

Les fonds pour l'énergie, le climat ou la durabilité ne sont donc pas l'apanage des grandes villes. Les communes de Chardonne (3032 habitants), Yvorne (1071 habitants) et Rueyres (265 habitants) constituent trois exemples qui témoignent de leur faisabilité dans des communes de petite et moyenne tailles.

Un fonds pour l'énergie et le développement durable a été créé à Chardonne en 2019 sous l'impulsion de M. Jean-Luc Ducret, municipal. Le règlement de ce fonds a été conçu en s'inspirant de ce qui se faisait ailleurs et dans la recherche d'un certain équilibre: la Commune a la possibilité d'en bénéficier pour ses propres projets mais le but principal est de proposer une offre de subventions aussi large que possible profitant à l'ensemble des habitants (par exemple pour l'installation de panneaux solaires, une certification Minergie ou l'achat d'un vélo électrique). La volonté de créer des incitations à agir est centrale dans la démarche et M. Ducret estime que l'existence de ces subventions a très clairement été un élément décisif pour encourager certaines personnes à sauter le pas dans un domaine ou un autre.

«En se dotant d'un fonds, **les communes** s'octroient la **liberté** d'agir dans les domaines les plus pertinents et de la manière **la plus adaptée** à leur situation et **leurs besoins**.»

A Yvorne, le fonds d'encouragement aux énergies renouvelables et au développement durable existe depuis 2007. Cependant, il ne s'agissait pas d'un fonds affecté reposant sur une base réglementaire solide, raison pour laquelle il a été actualisé en 2020. Mme Isabelle Derégis (municipale) et M. Fabien Cathélaz (secrétaire municipal) insistent sur l'importance du travail en amont, tant dans la rédaction du règlement que dans la réflexion sur la gestion administrative du fonds, afin d'en simplifier le fonctionnement et minimiser les coûts de gestion. L'actualisation visait également une

**Procédure de mise en place d'un fonds et soutien cantonal**

1. Déterminer le périmètre d'affectation du fonds (énergie, climat, durabilité)
2. Déterminer les sources de financement et estimer le montant annuel disponible
3. Elaborer un projet de règlement tout en prévoyant en parallèle le fonctionnement ultérieur du fonds (formulaire, etc.)
4. Soumettre le règlement au Conseil communal ou général pour décision d'adoption
5. Soumettre le règlement au Canton pour approbation (dans le cas d'une taxe affectée)
6. Formaliser la perception de la taxe avec l'entreprise électrique

Le Canton met à disposition des communes un modèle de règlement pour un fonds communal alimenté par une taxe sur l'électricité et se tient à disposition des communes qui souhaiteraient créer un tel fonds.

Plus d'informations sur cette page: [www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/services-industriels/taxes-et-emolument-communales-sur-lelectricite](http://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/services-industriels/taxes-et-emolument-communales-sur-lelectricite)

certaine équité, en étendant notamment les subventions disponibles aux abonnements de transports publics afin qu'elles profitent à une frange plus large de la population et non pas principalement aux propriétaires fonciers.

La Commune de Rueyres s'est dotée d'un fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable en 2017. Les objets subventionnables sont définis chaque année par un groupe de travail et, dans ce cas aussi, les aides financières sont réfléchies de manière à en faire bénéficier tous les habitants. La Commune a également utilisé le fonds pour financer la modernisation de l'éclairage public ainsi que pour un futur chauffage à distance. Si la présence d'un expert en énergie au sein de la municipalité constitue un avantage, M. Michel David, municipal responsable du fonds, affirme que ce type de mesure est accessible peu importe la taille de la commune et le profil des personnes en charge.

**Un premier pas**

Si les causes et conséquences du changement climatique sont diverses, les manières d'y répondre le sont également. Pour une commune souhaitant s'engager sur cette voie, la question qui se pose est donc de savoir par où commencer. L'essentiel est d'avancer pas à pas: mieux vaut se concentrer sur de petites mesures concrètes et éviter de

créer des usines à gaz. Les fonds pour l'énergie, le climat ou la durabilité, peu coûteux, offrent une grande liberté de manœuvre et peuvent être modelés en fonction des ressources à disposition et des besoins spécifiques à une commune. Ils constituent donc un outil fiable et idéal pour entamer la première phase d'une démarche énergétique, climatique ou de durabilité. ■

1. Ces résultats sont issus d'une recherche personnelle et non exhaustive sur le sujet dans le cadre d'un stage.

UNE ANNÉE  
EXCEPTIONNELLE

75 ans

à vos côtés

En activité depuis 1946, la Société coopérative Migros Vaud fête cette année son 75<sup>ème</sup> anniversaire, toujours à vos côtés. À cette occasion, elle vous réserve de nombreux cadeaux:

- Chaque fin de mois, une voiture à gagner
- Chaque semaine des offres spéciales dans nos supermarchés
- Plusieurs fois dans l'année, 750 points Cumulus offerts
- Des activités spéciales Famigros



Crissier



famigros

**MIGROS**  
VAUDOISE  
depuis 1946

# Une formation sur mesure pour les municipaux en charge des déchets

La Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets Cosedec propose, en collaboration avec l'UCV, une formation d'une journée pour former les municipaux en charge des déchets à la gestion de ce dicastère complexe.



**Florence Frossard**  
Chargée de projet et communication à Cosedec

La gestion des déchets communaux est un domaine en rapide évolution. La législation, les nouvelles techniques de traitement et les quantités en augmentation exigent des adaptations constantes. De plus, ces dernières années, l'abondance de matière et la pandémie de coronavirus ont impacté la vente de certains déchets, ce qui rend l'équilibre financier délicat. Dans ce contexte, offrir aux citoyen·nes un service performant demande aux personnes en charge de la gestion des déchets des connaissances toujours plus pointues.

Afin de les soutenir dans cette tâche, la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets Cosedec propose une formation d'une journée intitulée «La gestion des déchets communaux: mon rôle, mes responsabilités, ma marge de manœuvre». Elle est destinée aux municipaux en charge de ce dicastère, qu'ils débutent leur mandat ou qu'ils souhaitent rafraîchir leurs connaissances.

## Qui est Cosedec ?

Cosedec est un centre de compétences en matière d'information, de sensibilisation et de pédagogie sur la consommation durable et la gestion des déchets depuis plus de dix ans. La coopérative propose tout au long de l'année des formations allant d'un à douze jours sur des sujets variés pour soutenir les professionnel·les des déchets dans leur travail.



Offrir aux citoyen·nes un service de gestion de déchets performant demande des connaissances toujours plus pointues.

## Unique en Suisse romande

«Le dicastère des déchets est complexe et les personnes en charge sont amenées à prendre des décisions assez techniques», explique Galia Baudet, responsable de formation chez Cosedec. «Nous souhaitons leur permettre d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques pour mettre en œuvre une gestion qui soit la plus simple et efficace à long terme.»

Unique en Suisse romande, cette formation aborde les dispositions légales, les principaux acteurs du domaine, les caractéristiques des filières, la communication, le tout afin d'identifier des pistes d'amélioration du système de gestion en place dans la commune. La gestion financière figure aussi parmi les points centraux du programme, les fluctuations des cours des matières recyclées exigeant une bonne compréhension des éléments pris en compte dans le calcul.

## Echanger avec les acteurs du secteur

Différents professionnels du secteur interviendront sur ces thématiques, à

savoir un représentant de l'administration cantonale, un représentant d'un périmètre de gestion des déchets ou encore un boursier communal. Pour Galia Baudet, c'est ce qui constitue le point fort de cette journée: «Les municipaux auront la possibilité d'échanger entre eux et de rencontrer les professionnel·les du secteur pour partager leurs expériences et évaluer des possibilités de collaboration.» Pour les nouveaux·elles élu·es, un excellent point de départ pour commencer leur mandat dans les meilleures conditions. ■

## Inscription

«La gestion des déchets communaux: mon rôle, mes responsabilités, ma marge de manœuvre», le 3 juin 2021, 8h30-16h30 à Yverdon-les-Bains. Inscription jusqu'au 21 mai sur [cosedec.ch/professionnels/formations](https://cosedec.ch/professionnels/formations). Les communes membres de l'UCV et/ou de Cosedec bénéficient d'un tarif préférentiel.

# PROGRAMME DES FORMATIONS

FORMATIONS  
EN FINANCES  
ET GESTION  
COMMUNALES

POUR LES  
ELUS, CADRES  
ET EMPLOYES  
COMMUNAUX

# PROGRAMME DES FORMATIONS

modules cours

## INSCRIPTIONS

 [ucv.ch/formations](http://ucv.ch/formations)

## RENSEIGNEMENTS

 021 557 81 30  
 [formations@ucv.ch](mailto:formations@ucv.ch)

## TOUJOURS INFORMÉS

 avec notre application mobile UCV App  
 sur notre site internet [ucv.ch](http://ucv.ch)  
 sur LinkedIn [linkedin.ch/company/ucv](https://www.linkedin.com/company/ucv)

NOUVEAU

STRATÉGIE  
ET PILOTAGE  
DE L'ACTION  
COMMUNALE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
COMMUNES, COMMUNIQUEZ!  
COMMUNES ET MÉDIAS, MODE D'EMPLOI  
INTRODUCTION AU MCH2  
LES BASES DU PILOTAGE COMMUNAL  
PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE  
DANS LES COMMUNES (AVEC LA DGE)  
RÉUSSIR UN PROCESSUS PARTICIPATIF (AVEC SANU)  
RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS LES COMMUNES

NOUVEAU

GESTION DES  
DÉCHETS COMMUNAUX:  
MON RÔLE, MES  
RESPONSABILITÉS,  
MA MARGE DE  
MANŒUVRE

EN COLLABORATION AVEC COSÉDEC

1 COMPTE DU BILAN  
COMPTE DE FONCTIONNEMENT  
COMPTE DES INVESTISSEMENTS

2 BOUCLEMENT DES COMPTES  
GESTION DES SALAIRES  
GESTION DES DOMAINES AUTOFINANCÉS  
PRÉPARATION DU BUDGET  
PROCÉDURE DE POURSUITE  
TVA DANS LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

NOUVEAU

GESTION  
DU PERSONNEL  
DANS LES  
COMMUNES

3 ANALYSE ET PLANIFICATION FINANCIÈRES  
CONTRÔLE INTERNE

Chaque cours peut être suivi individuellement ou regroupé par module de niveaux différents, selon les places disponibles



L'UCV est partenaire du CEP.  
Bénéficiez d'un rabais  
d'environ 15% sur les  
formations CEP 2021.



une prestation

UNION DES  COMMUNES VAUDOISES

## Dossier handicap!

# L'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les communes

Cette notion est large puisqu'elle comprend l'accès physique aux espaces extérieurs et bâtiments mais aussi l'intégration à la vie sociale et aux services publics et qu'elle concerne toutes les formes de handicap. Les articles des pages suivantes éclairent et exemplifient la notion d'accessibilité.

Ce dossier de *Point CommUNE!* s'inscrit dans l'actualité vaudoise. En effet, le Grand Conseil vaudois a récemment voté en faveur de l'inscription de la langue des signes dans la Constitution afin que les personnes malentendantes, sourdes ou privées de l'usage de la parole puissent utiliser leur langue quand elles ont affaire à l'administration cantonale. La balle est désormais dans le camp du Conseil d'Etat qui reviendra probablement avec un projet de loi plus large, englobant plusieurs types de handicaps. Cet exemple montre que l'accessibilité des personnes en situation de handicap est un thème qui peut et doit encore être amélioré afin de gommer toutes discriminations et stigmatisations.

L'accessibilité des personnes à mobilité réduite ..... *p. 15*

Des informations officielles faciles à lire  
et à comprendre ..... *p. 18*

Droit des personnes en situation de handicap ..... *p. 21*

Arrêt sur invité: Vincent Guyon,  
municipal sourd à Rances ..... *p. 24*



**Je peux  
compter  
sur elle!**

**L'économie durable est l'affaire de tous !**

**Choisissez des entreprises  
locales pour vos travaux**

**construirevaudois.ch**

**entrepreneurs!**  
fédération vaudoise

# L'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les communes

Des solutions existent pour faciliter les déplacements de ce public et de nombreuses associations mettent à disposition des communes les ressources et soutiens nécessaires pour une meilleure accessibilité. Exemple avec les deux plus grandes communes du canton.



**Chloé Wiss**  
Chargée de communication  
à l'UCV

Les personnes à mobilité réduite peuvent être en situation de handicap<sup>1</sup> ou gênées dans leurs mouvements et leurs déplacements en général. Il peut autant s'agir de personnes en chaise que malentendantes, malvoyantes, âgées, ayant une déficience intellectuelle ou encore transportant une poussette. Pour ce public, chaque déplacement peut se transformer en difficulté si les infrastructures ne sont pas adaptées. L'accessibilité est une notion d'aménagement qui s'étend au-delà des bâtiments urbains parce qu'elle concerne également les transports, les cheminements, le mobilier urbain, etc. L'objectif est de créer un environnement sans obstacles indispensable pour l'autonomie et l'inclusion. Des normes<sup>2</sup> et un cadre légal<sup>3</sup> encadrent la construction accessible et les communes ont leur rôle à jouer en les respectant, en les exigeant ou en allant au-delà.

## Un domaine porté par de nombreuses associations en Suisse

Au niveau suisse, le centre suisse «Architecture sans obstacles» est un acteur incontournable pour défendre l'accessibilité comme nous l'explique Mme Valérie Ginier, directrice adjointe: «En tant que pôle national de compétences et fondation d'utilité publique reconnue par la Confédération et les cantons, le Centre spécialisé suisse pour une architecture sans obstacles élabore des normes et des aides à la conception, intervient lors de projets pilotes et soutient, en col-

laboration avec Pro Infirmis et Procap, le réseau des vingt-deux services de consultation à disposition de toutes les communes dans les différents cantons, afin de préserver sur le terrain les intérêts des personnes en situation de handicap en matière de construction.»

Ce réseau pour la construction adaptée est présent dans toute la Suisse pour donner des conseils aux personnes avec handicap, aux architectes, maîtres d'ouvrage, autorités et professionnels du bâtiment. Dans le canton de Vaud, il est représenté par l'Avacah (Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées). Cette collaboration entre plusieurs associations est essentielle pour que les projets correspondent à la réalité du terrain.

## L'Avacah: un partenaire incontournable pour des constructions accessibles dans le canton de Vaud

L'Avacah existe depuis 1991 et a pour but d'encourager les constructions pour les personnes handicapées. Pour cela, l'association agit au moyen de sensibilisations et de conseils, d'interventions ou d'oppositions. Ainsi, elle vérifie que chaque projet mis à l'enquête au sein de la Feuille des avis officiels respecte les normes d'accessibilité en les consultant dans les communes ou auprès de la CAMAC. Leur mission découle de l'article 36 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions qui prévoit que chaque nouveau bâtiment ou rénovation de construction accessible au public ou de plus de six logements doit être adapté aux personnes en situation de handicap. En 2019, l'Avacah a consulté 758 mises à l'enquête,

réalisé 312 oppositions et/ou remarques et effectué 25 contrôles de constructions. Pour que l'association puisse agir, il faut que toutes les constructions concernées soient mises à l'enquête.

Frank Henry et Jean-Michel Péclard, délégués techniques à l'Avacah, nous précisent la notion de construction accessible sans obstacle: «Cela signifie que toutes les fonctions d'un bâtiment public sont accessibles pour toutes les personnes en situation de handicap, que ce soit pour une construction neuve ou transformée». Ils mentionnent l'exemple du musée Jenisch à Vevey qui, lors de sa rénovation, a créé une entrée adaptée derrière le bâtiment (l'entrée principale étant un escalier préexistant). Or, bien que le musée soit accessible, toutes ses fonctions ne l'étaient pas, dont la boutique. L'Avacah est donc intervenue sur ce point.



Fauteuil de mise à l'eau à la piscine de Pully également équipée de carrelage marqué pour malvoyant-es. Crédits: Ville de Pully, Rémy Gindroz

Les délégués techniques de l'Avacah expliquent que «trop souvent encore, l'accessibilité pour personnes handicapées est pensée comme à part et devant nécessiter une entrée ou autre réalisation spéciale. Alors que l'intention, pour les constructions neuves, est plutôt de rendre l'entier du projet accessible pour toutes et tous, sans distinction, afin de limiter la stigmatisation.»

M. Henry et M. Péclard indiquent que de nombreux efforts ont été réalisés ces dernières années. Par exemple, les cinémas étaient très peu équipés en boucle magnétique<sup>4</sup> pour malentendant-es il y a quelques années. Désormais, ils le sont quasiment tous. Ils nous citent aussi des projets récents bien conçus et équipés à l'origine ou après leur intervention: l'auberge de Mex, la grande salle de Pomy, la ligne de bus tl le long du bord du lac à Lausanne avec des accès de plain-pied, ou encore la mise à l'eau pour les personnes en fauteuil roulant via un système – encore rarement aménagé – qui descend dans le lac à Prangins.

#### **Les cartes d'accessibilité: exemple à Yverdon-les-Bains**

L'accessibilité de la ville d'Yverdon-les-Bains est cartographiée sur le géoportail Nord vaudois (mapnv.ch). Ce projet a été rendu possible grâce à la collaboration entre le Conseil des seniors (COSY), la Ville et Pro Infirmis. Marc Buttica, responsable des données numériques d'accessibilité à Pro Infirmis précise que: «L'objectif est de fournir aux personnes en situation de handicap des données sur l'accessibilité via une plateforme inclusive

ouverte à toutes et tous et comprenant d'autres informations géographiques.» Concrètement, la carte recense la présence d'escaliers, d'ascenseurs, de toilettes disponibles avec une Eurokey, etc.

Concernant la création de cette carte interactive, ses avantages et inconvénients, M. Buttica nous explique qu'«il a fallu réaliser des relevés sur le terrain via des mesures et mises en situation. Parfois, ce sont des civilistes qui s'en chargent mais à Yverdon il s'agissait des membres du COSY. Il faut ensuite évaluer les accessibilités d'après les normes existantes et attribuer des pictogrammes clairs sur la carte. Certes, ce géoportail est technique mais le projet permet également la publication de ces données sur d'autres plateformes (annuaires en ligne, site d'offices de tourisme, etc.). Une diffusion large de l'information est donc possible.»

C'est la Ville d'Yverdon, via le système d'information du territoire (SIT) qui gère l'infrastructure communale de données géographiques, qui a coordonné ce projet en mettant en relation les acteurs. M. Olivier Monod, responsable du SIT, souligne la collaboration des seniors au sein du COSY avec Pro Infirmis pour la prise de mesures: «Sans reconstruire toute la ville, nous avons pu proposer un service intéressant!». Yverdon travaille actuellement avec la HEIG-VD sur le projet de recherche Modos qui combine participation citoyenne, géoinformation et apprentissage automatique afin de cartographier les entraves à la mobilité piétonne et offrir une planification d'itinéraires sur mesure.

#### **L'accessibilité universelle à Lausanne**

A Lausanne, M. David Rodriguez a été nommé coordinateur en matière d'accessibilité universelle en 2019, à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, pour remplir notamment trois missions: mettre en place une formation pour les collaborateur-trices de l'administration communale (voir encadré); créer une commission consultative entre des experts et des employé-es de la Ville afin de faire valoir les intérêts des personnes en situation de handicap dans les processus administratifs; évaluer la politique publique communale. Selon M. Rodriguez, l'accessibilité universelle se définit ainsi: «C'est aller au-delà des aménagements de construction ou d'architecture en considérant aussi les mesures d'accompagnement et de communication.»

Il accompagne de nombreux projets dans ce sens: «Dernièrement, nous avons acheté une boucle magnétique portative afin que les malentendant-es puissent mieux entendre les discours officiels. Cet objet est mutualisé entre les services, puisqu'il s'agit d'une politique transversale. Nous avons aussi développé un guide d'autoévaluation de l'accueil pour l'interne afin que chaque collaborateur-trice puisse faire le point sur l'accessibilité développée dans son service grâce à de nombreux indicateurs et trouver les ressources nécessaires pour aller plus loin si besoin.» Pour la Ville, chaque petite amélioration mérite d'être valorisée. Ainsi, l'administration lausannoise étudie la possibilité de favoriser le confort de lecture pour toutes et tous (malvoyant-es ou seniors) en augmen-

## AMÉNAGEMENTS DE VÉHICULES

# Sortimo®

AMÉNAGEMENTS DE VÉHICULES

**Gerber Frères Sàrl**

Représentant Sortimo pour la Suisse Romande

1052 Le Mont-sur-Lausanne  
1242 Satigny - GE  
021 653 51 52  
sortimo@gerber-freres.ch

[www.gerber-freres.ch](http://www.gerber-freres.ch)  
[www.sortimo.ch](http://www.sortimo.ch)



**Avec Sortimo vous êtes organisés et efficaces, et cela se voit !**



tant la taille de la police utilisée dans les documents officiels d'un ou deux points.

Depuis début 2021, Lausanne collabore avec Ramptogo qui propose des rampes d'accès en Lego. Cette idée de deux étudiantes de l'UNIL ambitionne de faciliter l'accès des personnes en

chaise tout en sensibilisant la population aux inégalités qui persistent dans les espaces publics. Pour cela, elles utilisent des Lego de seconde main. Pour faciliter la récolte des dons de Lego, la Ville a mis à disposition plusieurs points de collecte au centre-ville<sup>5</sup>.

**Aline & Lauriane, les deux co-fondatrices de Ramptogo, tenant en main leur première rampe.**

Crédits: Cyann Staub

#### Plus d'infos

architecturesansobstacles.ch  
avacah.ch – mapnv.ch  
lausanne.ch/accessibilite  
proinfirms.ch/accessibilite

### Formations sur la sensibilisation à l'accessibilité

L'Avacah organise plusieurs formations et ateliers de sensibilisation auprès de nombreux publics: autorités, architectes, directeur-trices de travaux, hôpitaux, assurances, CFF, membres de l'AVIATCO (Association vaudoise des ingénieurs, architectes et techniciens communaux). Pour cela, l'association collabore avec des bénévoles en situation de handicap qui partagent leurs expériences.

Dans le cadre de l'accessibilité universelle, la Ville de Lausanne met en place, pour début 2022, un cours en partenariat avec le CEP et des associations du milieu du handicap intitulé: «Formation à l'accueil des personnes en situation de handicap dans l'administration». L'objectif est de sensibiliser les employées des administrations communales et du Canton à ces besoins particuliers. Par exemple, comment renseigner une personne aveugle au guichet? Comment rédiger des documents en langage facile à lire et à comprendre? Comment formater des documents afin qu'ils soient consultables avec les moyens auxiliaires?

Le centre suisse «Architecture sans obstacles» donne une fois par année à Lausanne un cours sur deux jours traitant des bâtiments et des espaces extérieurs; s'adressant aux communes, aux architectes et à toute personne intéressée (avec la participation de l'Avacah). Le prochain a lieu au Musée olympique les 27 et 28 avril 2021.

1. Les personnes en situation de handicap sont celles dont la déficience corporelle, mentale ou psychique les empêche ou les gêne pour accomplir les actes de la vie quotidienne, entretenir des contacts sociaux, se déplacer, suivre une formation ou exercer une activité professionnelle.
2. Par exemple la norme SIA 500 «Constructions sans obstacles» qui s'applique à la conception et à la mise en œuvre de projets dans le domaine du bâtiment afin de rendre les bâtiments accessibles à tous sans discrimination ou la norme VSS SN 640 075 «Espace de circulation sans obstacles» qui règle les exigences et les mesures techniques pour l'élaboration des projets et la construction des infrastructures de transport.
3. Notamment la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées et la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand). Plus d'informations dans l'article pages 21-23.
4. Système d'aide pour personnes malentendantes utilisant une boucle d'induction magnétique. Grâce à ce système, le son provenant d'un équipement de sonorisation est transmis à l'appareil auditif de la personne qui peut ainsi l'entendre sans être gênée par des éventuels bruits ambiants (Wikipédia).
5. Points de collecte disponibles notamment à la Ludothèque Pinocchio (place de la Palud 7), à la Bibliothèque jeunesse (avenue d'Echallens 2A) au Bureau lausannois pour les familles (place Chauderon 9), à la Ludothèque de Chally (chemin du Devin 10) pour Lausanne. Yverdon, Vevey et Villars-sur-Glâne récoltent aussi les anciens Lego pour ce projet.

# Des informations officielles faciles à lire et à comprendre

Bourg-en-Lavaux va proposer une traduction de son site internet en langage simplifié à l'occasion de sa refonte. Cette manière d'écrire vise à simplifier les textes pour garantir l'accessibilité de l'information à un public pour qui la lecture est difficile: personnes illetrées, allophones, ayant des difficultés d'apprentissage ou encore un handicap intellectuel.



**Jean Christophe Schwaab**  
Municipal de Bourg-en-Lavaux  
en charge de l'informatique  
et d'internet

Nous vivons dans l'ère de l'information; elle est partout, rapidement accessible et facile à diffuser. Mais il y a un revers à cette médaille: les informations erronées, obsolètes, falsifiées et les rumeurs circulent plus vite que les informations exactes, actuelles ou officielles. Et indépendamment de la qualité des informations auxquelles nous sommes confrontés, il est de plus en plus difficile de faire le tri entre ce qui est important, ce qui l'est tout de suite ou le sera plus tard et ce qui ne l'est pas. Nous vivons aussi dans l'ère de la transparence. En effet, les citoyens souhaitent savoir précisément ce qui les concerne, ce que décident et font leurs autorités et ils en ont le droit.

Les autorités ont donc beaucoup à faire pour que leurs messages arrivent jusqu'aux bons destinataires et soient bien compris. Elles communiquent de plus en plus proactivement, sur des canaux qui exigent des styles différents. Mais souvent, elles ne se préoccupent pas assez de savoir si l'information a été

bien comprise. Et la judiciarisation croissante des relations entre citoyens et autorités pousse ces dernières à d'une part «bétonner» juridiquement le contenu de leur communication (quitte à utiliser du jargon juridique) et d'autre part à se satisfaire de l'idée qu'une fois l'information publiée, elles sont «couvertes» car les destinataires sont censés l'avoir lue. Or, c'est de moins en moins souvent le cas. Par ailleurs, certaines informations doivent avoir été comprises par tout le monde pour atteindre leur but. C'est notamment le cas des recommandations en matière de santé publique, dont la pandémie actuelle nous rappelle l'importance.

## De plus en plus de difficultés de compréhension

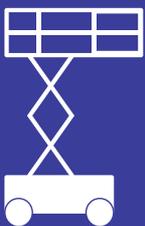
En effet, l'illettrisme gagne du terrain. Il s'agit de la situation d'adultes qui ne maîtrisent pas ou qu'insuffisamment la lecture, l'écriture et le calcul. Bien qu'ayant été scolarisés, ils ne parviennent pas à lire ni à comprendre un texte simple de la vie de tous les jours (étiquettes, modes d'emploi, formulaires d'inscription, horaires, etc.)<sup>1</sup>.

En outre, un nombre croissant de personnes, qu'elles soient allophones

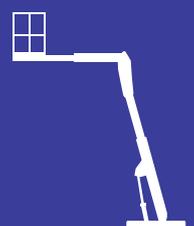
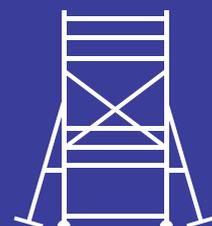
ou souffrant d'un handicap, ont aussi de la peine à lire les informations officielles, souvent longues et techniques. Ainsi, selon l'étude «Adult Literacy and Lifeskills» de 2003, environ 16% des adultes en Suisse ont des difficultés de compréhension de textes courants<sup>2</sup>. Cette étude commence à dater, mais rien ne permet d'affirmer que la situation se serait améliorée, au contraire. Il en résulte une discrimination de ces personnes, car leur accès aux communications officielles et donc aux prestations publiques est restreint. En Allemagne, une étude de 2011 estime que 60% de la population se situe dans les 3 niveaux les plus bas de compétence linguistique (sur 6 niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues), soit A1 à B1. Or, ces niveaux de compétence ne permettent souvent pas de comprendre une lettre officielle.

Cette situation aggrave la «fracture numérique», c'est-à-dire les problèmes que rencontrent les personnes qui n'ont pas assez de moyens financiers ou pas le bon niveau de formation pour utiliser les outils numériques. Cela concerne aussi celles qui ont des difficultés à les utiliser parce qu'elles n'ont jamais appris

## Accès & Elévatic SA



1023 Crissier  
Tél. 021 711 77 77  
[www.elevatic.ch](http://www.elevatic.ch)



**ECHELLES - ECHAFAUDAGES - NACELLES**

à le faire, parmi lesquelles beaucoup de personnes âgées. Mais ces problèmes ne concernent pas seulement les informations en ligne: toutes les communications officielles sont touchées, y compris celles «sur papier», comme les courriers officiels, la FAO ou le bon vieux pilier public.

### Le langage «facile à lire et à comprendre» (FALC)

De plus en plus de collectivités publiques publient donc leurs informations en français simplifié ou facile à lire et à comprendre (FALC)<sup>3</sup>. Il s'agit d'une «traduction» avec des phrases courtes, du vocabulaire simple et évitant certaines formes grammaticales, formules de style et tournures de phrase (par exemple passif, négations, abréviations, métaphores, anglicismes). La mise en page (interligne d'au moins 1,5 pt., retour à la ligne après chaque phrase, pictogrammes) et la police de caractères sont aussi importantes.

Par exemple, voici ce que l'on trouve sur la page de l'OFSP consacrée au coronavirus sous l'onglet «contenus accessibles/langage facile à lire»<sup>4</sup>:

*Tout le monde a beaucoup de questions sur le coronavirus. Certainement vous aussi! On peut tomber malade. On peut se protéger. Quand devez-vous rester à la maison? Vous trouvez des informations ici.*

L'internaute qui clique sur l'onglet «français» de la même page internet<sup>5</sup> sera confronté à une foison d'information, qui, même si elles sont décrites avec des phrases plutôt simples, contiennent déjà du jargon technique, avec des mots comme «endiguement», «traçage», «réglementation» ou «tarification».

### Le FALC à Bourg-en-Lavaux

La Commune de Bourg-en-Lavaux a saisi l'occasion de la refonte totale de son site internet pour passer au FALC. Dans son préavis<sup>6</sup>, la Municipalité a prévu que les informations les plus importantes figurant sur le site communal existent aussi en FALC et que les outils techniques pour accéder facilement à ces traductions soient prévus dès la conception du site. Pour la Municipalité, il était crucial que les informations officielles soient compréhensibles pour toutes et tous et le Conseil communal l'a largement suivi. Les travaux n'en sont encore qu'à leurs débuts (phase de conception technique du site), mais les premiers contacts ont été pris avec des bureaux de traduction spécialisés.

Au niveau cantonal, les choses évoluent aussi. Le député au Grand Conseil Stéphane Montangero vient de déposer un postulat intitulé «Bannir le jargon et FALCiliter la compréhension de nos textes à la population»<sup>7</sup> demandant au Conseil d'Etat un rapport sur l'élaboration de directives d'utilisation du langage simplifié pour certains documents

importants, ainsi que sa généralisation dans notre canton. Ce postulat a été pris en considération par le Grand Conseil le 12 janvier 2021. Dans son texte, le député donne un excellent exemple d'une «traduction» en FALC d'une formule administrative courante:

**Texte de base** «Toute consultation doit faire l'objet d'une demande écrite, à transmettre au directeur de l'établissement. La direction dispose de huit jours pour apporter une réponse quant à la consultation du dossier et proposer une date.»

**Texte traduit** «Je dois faire la demande par écrit au directeur de mon établissement. Le directeur doit me répondre au maximum 8 jours après ma demande. Il doit m'expliquer quand et comment je peux consulter mon dossier.» ■

1. Voir sur: [lire-et-ecrire.ch/ressources-outils/outils-pour-personnes-relais/quest-ce-que-lillettrisme](http://lire-et-ecrire.ch/ressources-outils/outils-pour-personnes-relais/quest-ce-que-lillettrisme)  
L'illettrisme doit être distingué de l'analphabétisme, qui concerne des personnes qui ont été peu ou pas du tout scolarisées et qui n'ont pas appris à lire et à écrire.
2. Voir sur: [nces.ed.gov/surveys/all](http://nces.ed.gov/surveys/all)
3. Voir sur: [unapei.org/publication/information-pour-tous-regles-europeennes-pour-une-information-facile-a-lire-et-a-comprendre/](http://unapei.org/publication/information-pour-tous-regles-europeennes-pour-une-information-facile-a-lire-et-a-comprendre/)
4. Voir sur: [bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/barrierefreie-inhalte/leichte-sprache.html](http://bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/barrierefreie-inhalte/leichte-sprache.html)
5. Voir sur: [bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov.html](http://bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov.html)
6. Voir sur: [b-e-l.ch/sites/default/files/fichiers/conseil\\_communal/Pr%C3%A9avis%2012-2020%20Refonte%20site%20BEL%20ns%20%20Bannexe.pdf](http://b-e-l.ch/sites/default/files/fichiers/conseil_communal/Pr%C3%A9avis%2012-2020%20Refonte%20site%20BEL%20ns%20%20Bannexe.pdf)
7. Voir sur: [vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/depute-e-s/detail-objet/id/20\\_POS\\_19/membre/62468/](http://vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/depute-e-s/detail-objet/id/20_POS_19/membre/62468/)



# Fiduciaire Lambelet SA

Fondée en 1925

## Maîtrise et performance

Siège : Avenue Louis-Ruchonnet 15 - 1003 Lausanne  
Succursale et courrier : Route de la Maladière 26 - 1022 Chavannes-près-Renens  
Tél. 021 342 50 20 - Fax 021 342 50 39 - [fidal@fidal-sa.ch](mailto:fidal@fidal-sa.ch)

- Vérification de comptes
- Comptabilité
- Conseils fiscaux

- Evaluation et conseils en économie d'entreprise
- Expertises



Membre de la Chambre fiduciaire

# OPTIMISEZ LA **GESTION DE VOS SÉANCES** AVEC MEETING !



À découvrir ici



[citizen.ch/meeting](https://citizen.ch/meeting)

Groupe T2i, éditeur de logiciels et prestataire de services, accompagne les collectivités publiques dans leur démarche de digitalisation depuis plus de 35 ans.



**GROUPE T2i** - 058 666 20 20  
contact@groupe-t2i.com  
www.citizen.ch  
SIERRE - RENENS

# Droit des personnes en situation de handicap

La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées a été ratifiée par la Suisse en 2014 et est entrée en vigueur la même année<sup>1</sup>. Mais que cela signifie-t-il ?



**Zoé Guichon**  
Juriste stagiaire  
à l'UCV

En adhérant à cette convention, la Suisse s'est engagée à éliminer les obstacles auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap, à les protéger contre les discriminations et encourager leur intégration et leur égalité au sein de la société suisse<sup>2</sup>.

## Quelle définition donner au handicap ?

La CDPH indique ce qu'il faut entendre par « personne handicapée ». Il s'agit d'une personne qui présente des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres<sup>3</sup>.

Au niveau suisse, la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées<sup>4</sup> prévoit qu'est considérée comme une personne handicapée toute personne dont la déficience corporelle, mentale ou psychique présumée durable l'empêche d'accomplir les actes de la vie quotidienne, d'entretenir des contacts sociaux, de

se mouvoir, de suivre une formation ou une formation continue ou d'exercer une activité professionnelle, ou la gêne dans l'accomplissement de ces activités<sup>5</sup>.

Ces définitions démontrent la présence de différentes formes de handicap au sein de notre société. Ainsi, qu'importe le type de handicap dont la personne est atteinte, aucune discrimination ou inégalité de traitement ne devrait être faite à son encontre. Il s'agit dès lors de mettre en exergue les bases juridiques spécifiques à cet effet afin que les communes puissent en tenir compte dans leur pratique quotidienne.

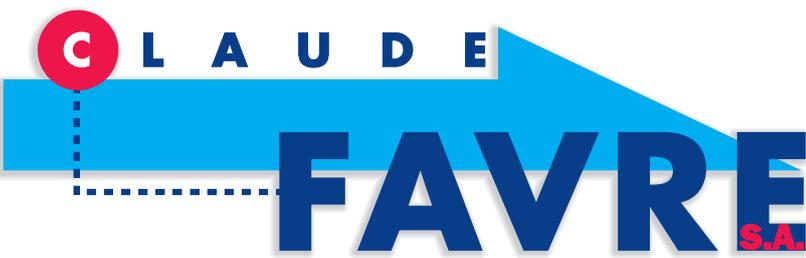
## Qu'en est-il au niveau de la législation fédérale ?

En premier lieu, la Constitution fédérale consacre l'interdiction générale de discrimination en raison notamment d'une déficience corporelle, mentale ou physique<sup>6</sup>. A cela s'ajoute l'exigence faite aux législateurs fédéraux, cantonaux et communaux d'édicter des mesures en vue d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées<sup>7</sup>. Par conséquent, la Confédération, les cantons et les communes sont tenus d'examiner les lacunes de la législation en vigueur dans leur domaine de compétence respectif, et faire en sorte d'y remédier<sup>8</sup>.

En droit fédéral, la LHAnd<sup>9</sup> a précisément pour but de prévenir, de réduire ou d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées. Les domaines visés par cette loi sont les constructions et les installations, les transports publics, les prestations de service, les écoles, la formation et le perfectionnement et, enfin, les emplois dans l'administration fédérale. Au surplus, la présente loi est concrétisée dans plusieurs ordonnances<sup>10</sup>.

Cependant, l'élimination des inégalités doit se faire dans le respect du principe de proportionnalité. Dans leur pesée des intérêts, les autorités judiciaires et administratives doivent non seulement tenir compte des avantages procurés aux personnes handicapées, mais également des aspects financiers, environnementaux et sécuritaires<sup>11</sup>.

Par ailleurs, il sied de rappeler l'importance du droit fédéral des assurances sociales. Par les prestations qu'elles allouent, les assurances sociales contribuent à la réalisation des buts visés par la LHAnd, car elles permettent à toutes personnes atteintes de handicap de participer activement à la vie sociale de manière égalitaire, indépendamment de ses moyens financiers<sup>12</sup>. La Loi sur l'assurance invalidité<sup>13</sup> reflète assez bien cette



**YVERDON** 024 445 36 78  
**VALLORBE** 021 843 14 24  
**LAUSANNE** 021 653 60 60

[www.claude-favre.ch](http://www.claude-favre.ch)

**Spécialiste toitures & façades**

coordination entre la LHand et le droit des assurances sociales en tant qu'elle prévoit un droit à des moyens auxiliaires dont l'assuré a besoin dans sa vie tant professionnelle que personnelle<sup>14</sup>.

### Quel est le régime applicable dans le canton de Vaud?

En principe, les cantons sont seuls compétents dans le domaine de la formation spécialisée, des institutions, des homes, et des ateliers destinés aux personnes handicapées<sup>15</sup>. Quoi qu'il en soit, conformément au droit supérieur, les cantons restent tenus de prendre des mesures pour éliminer les inégalités que subissent les personnes en situation de handicap<sup>16</sup>.

D'ailleurs, la Constitution vaudoise<sup>17</sup> règle spécifiquement l'intégration des personnes handicapées. Il est inscrit que l'Etat et les communes prennent en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées et de leurs familles.

Ils prennent des mesures pour assurer leur autonomie, leur intégration sociale, scolaire et professionnelle, leur participation à la vie de la communauté ainsi que leur épanouissement dans le cadre familial<sup>18</sup>.

A l'occasion d'une motion déposée devant le Grand Conseil<sup>19</sup>, le motionnaire soulève un manque de concrétisation de cet article constitutionnel dans la législation vaudoise et plus particulièrement dans la LAIH<sup>20</sup>. Constat est fait que cette loi règle pour l'essentiel le fonctionnement et la surveillance des établissements socio-éducatifs, ainsi que sommairement l'insertion professionnelle et la participation à la vie en société. En revanche, cette loi ne protège pas les personnes handicapées contre les inégalités et ne leur garantit aucun droit lorsqu'elles y sont confrontées. Cette motion relève surtout le fait que la loi cantonale ne prévoit aucune obligation pour les communes, que ce

soit en matière d'égalité de traitement, d'intégration professionnelle ou d'accessibilité. En conclusion, il est demandé au Conseil d'Etat de proposer au Grand Conseil une loi permettant de réaliser les objectifs visés par la CDPH.

### Dans quelle mesure les communes peuvent-elles promouvoir l'inclusion des personnes handicapées dans la société?

En vertu du droit supérieur qui leur est applicable, les communes ont aussi un rôle à jouer en matière d'inclusion des personnes handicapées dans les limites de leurs compétences. Toutefois, elles ont besoin d'un cadre légal qui détermine quelles mesures peuvent être prises en vue d'éliminer les obstacles auxquels les personnes handicapées peuvent être confrontées.

Dans le canton de Vaud, le législateur a pris la peine d'édicter des prescriptions destinées à cet effet. Il s'agit

**Prime**  
technologies

La solution informatique communale  
gérant près de 3 millions  
d'habitants en Suisse

Merci à nos nouveaux clients  
Rolle  
Gland &  
Grandson  
pour leur confiance

Budget  
Amortissements  
RegBI  
Habitants  
MCH2<sub>e-CH</sub>  
Planification financière  
Dépouillement  
Chiens  
Registre communal  
Cadastre  
e-Voting  
Guichet virtuel  
Facturation  
Mutations  
Taxes  
RH

Prime Technologies SA  
Lonay - Noirmont

PRO CONCEPT  
ERP  
Swiss made software  
by GenuiWare

nest  
digital government

en particulier des règles en matière d'aménagement du territoire et des constructions, lesquelles imposent la prise en compte des besoins des personnes handicapées dans le cadre de la construction des locaux et des installations accessibles au public, des immeubles d'habitations collectives et des bâtiments destinés à l'activité professionnelle<sup>21</sup>. Néanmoins, ces dispositions visent uniquement à garantir l'accès à des espaces physiquement accessibles et ne concernent que certaines catégories de handicap. Or, la notion d'accessibilité au sens de la CDPH est bien plus large. Il est notamment fait mention de l'accès à l'information et à la communication, y compris aux systèmes et technologies de l'information et de la communication, ou encore aux services ouverts ou fournis au public<sup>22</sup>.

En droit suisse, les prestations accessibles au public fournies par des collectivités publiques sont effectivement soumises à la LHand<sup>23</sup>. En revanche, la garantie et la mise en œuvre de leur accès aux personnes handicapées ne semblent pas avoir été concrétisées dans la loi. Il en va de même pour l'accès à l'information et à la communication à l'échelon communal.

Il convient dès lors de constater que le dispositif légal n'est actuellement pas suffisamment développé s'agissant de l'inclusion des personnes handicapées dans la vie en société, à tout le moins au niveau communal.

Pour l'heure, il est toutefois possible d'intervenir au moyen de politiques sociales visant à mettre en œuvre les objectifs posés par la CDPH et la LHand. Dans ce cas, il est important de déterminer pour chaque catégorie de handicap quels sont les obstacles qui peuvent être rencontrés concrètement. Par exemple, les personnes souffrant d'une déficience intellectuelle ou psychosociale, de même que les personnes sourdes et aveugles présentent des difficultés à accéder à l'information et à la communication en raison du manque de formats faciles à lire et de modes de communication améliorée et alternative<sup>24</sup>.

Pour ce faire, il peut être utile d'établir un diagnostic en collaboration avec les organismes œuvrant au service des personnes handicapées. Ainsi, les communes disposeraient des renseignements nécessaires leur permettant d'adopter des mesures appropriées. Aujourd'hui, la Ville de Lausanne est la pionnière en la matière avec la mise en place d'une politique d'accessibilité universelle<sup>25</sup>. Elle devrait alors pouvoir servir d'exemple aux autres communes vaudoises et les encourager à faire de même en fonction de leurs ressources et des circonstances locales. ■

1. Convention du 13 décembre 2006 relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).
2. Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (admin.ch) – consulté le 09.02.2021.
3. Art. 1 CDPH.
4. Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées du 13 décembre 2020 (LHand).
5. Art. 2 al. 1 LHand.
6. Art. 8 al. 2 Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 (Cst.féd.).
7. Art. 8 al. 4 Cst.féd.; Constitution fédérale - Inclusion Handicap (inclusion-handicap.ch) – consulté le 09.02.2021.
8. Constitution fédérale - Inclusion Handicap (inclusion-handicap.ch) – consulté le 09.02.2021.
9. Art. 1 et 3 LHand.
10. Ordonnance sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées du 19 novembre 2003 (OHand); Ordonnance sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics 12 novembre 2003 (OTHand); Ordonnance du DETEC concernant les exigences techniques sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics du 23 mars 2016 (OETHand).
11. Art. 11 et 12 LHand.
12. But de la Loi sur l'égalité pour les handicapés - Pro Infirmis; Notion d'invalidité et évaluation de l'invalidité - Pro Infirmis – consulté le 09.02.2021.
13. Loi fédérale sur l'assurance-invalidité du 19 juin 1959 (LAI).
14. Art. 21 LAI.
15. Art. 62 al. 3; 112b al. 2; 112c al. 1; 197 al. 4 et 5 Cst. féd.
16. Le droit cantonal - Mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (brk-praxis-beispiele.ch)
17. Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (Cst-VD).
18. Art. 61 Cst-VD.
19. 20\_MOT\_9 - Motion Arnaud Bouverat et consorts - Pour une mise en œuvre de la CDPH dans le Canton de Vaud et pour une loi sur l'intégration des personnes handicapées qui porte bien son nom. (Développement et demande de renvoi à commission avec...) - VD.CH
20. Loi vaudoise sur les mesures d'aide et d'intégration des personnes handicapées du 10 février 2004 (LAIH).
21. Art. 94 Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC); art. 26 et 36 Règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC).
22. Art. 9 CDPH.
23. Art. 3 let. e LHand.
24. Observation générale n°2 (2014), article 9 CDPH.
25. Accessibilité universelle (lausanne.ch) – consulté le 09.02.2020.

**Un cadeau unique :**  
le **journal original**  
d'un jour inoubliable !

021 312 96 13  
www.retro-magazines.ch

**RétroMagazines SA**



# Arrêt sur invité: Vincent Guyon, municipal sourd à Rances

Elu en 2020 à la Municipalité de Rances, commune d'environ 500 habitants dans le Jura-Nord vaudois, Vincent Guyon est en charge des routes, de l'eau, des travaux, de la protection civile et des pompiers. L'une de ses particularités? Être accompagné d'une interprète durant certaines séances afin de pallier sa surdité. Présentation.

## Certaines personnes ne sont pas familiarisées avec la surdité. Pourriez-vous nous en dire plus sur votre quotidien?

Je suis né sourd mais il paraît que j'entendais les bruits aigus. A quatre ans, j'ai complètement perdu ma voix et je n'ai plus parlé jusqu'à sept ans. C'est mon caractère aventurier qui m'a incité à communiquer aisément! En prenant mon indépendance, j'ai rencontré des obstacles, notamment la peur du regard des autres et de l'incompréhension. Et justement, la fonction de municipal requiert de solides compétences de compréhension. J'ai été agréablement surpris du bon contact avec mes différents interlocuteurs. Ils savent qu'il faut me parler distinctement, de face et sans masque. Parfois c'est difficile car la personne bouge et je ne vois plus ses lèvres, que je sais lire. Actuellement, ce qui m'empêche de bien travailler en séance, c'est le masque hygiénique! L'interprète a un masque transparent pour que je puisse décoder ses lèvres. Si nous faisons une agape après une séance, l'interprète ne peut rester car son rôle est de m'accompagner dans le cadre de mon travail seulement, et alors je n'arrive évidemment pas à tout suivre. Heureusement, mes collègues font des efforts appréciés pour que je puisse suivre les discussions amicales. Pour travailler et discuter, j'envoie des mails et j'échange sur WhatsApp ou sms. Il m'arrive de recevoir des appels mais je réponds ensuite par sms en précisant que je suis sourd.

## L'intégration des personnes sourdes en Suisse est-elle adaptée?

Il y a quelques années, les sourds en Suisse n'étaient pas aussi bien intégrés. La majorité des enfants sourds allaient à l'école pour sourds. Ce qui n'a pas été mon cas puisque, en 1980, une méthode est venue concurrencer la langue des

signes: le langage parlé complété (LPC). Le LPC m'a permis de lire sur les lèvres et, de manière générale, il favorise l'intégration des enfants sourds dans les écoles. J'étais l'un des pionniers en Suisse. Puis, les services d'interprète se sont développés, permettant aux sourds de s'intégrer. Récemment, le Grand Conseil vaudois a accepté la reconnaissance de la langue des signes dans la Constitution vaudoise. C'est une belle avancée!

## Comment s'est passée votre arrivée à la Municipalité?

Quand j'ai été élu, les municipaux déjà en place me connaissaient déjà car cela fait plus de vingt ans que j'habite Rances. Cependant, ils ne s'attendaient pas à ce que je sois élu au premier tour face à mes concurrents entendants! J'ai été bien accueilli même s'il a fallu s'adapter des deux côtés. Mes collègues s'inquiétaient de nombreux détails mais la présence d'une interprète en LPC pour les séances de Municipalité, du Conseil général et des dicastères les a rassurés. Son aide est très utile car, au sein d'un collège de cinq personnes, les discussions sont animées et difficiles à suivre. A noter que l'interprète a été assermentée et fait partie du collège. J'ai choisi le dicastère des routes parce que la majorité des entretiens se passe en duo, sans besoin d'interprète. En revanche, celui des pompiers et de la protection civile génère de nombreuses assemblées générales où l'interprète est indispensable. Cette expérience d'une année m'a beaucoup apporté et encouragé pour la suite et j'ai décidé de me représenter tout en m'annonçant candidat pour la syndication. J'ai aussi envie de m'engager au Grand Conseil car je souhaiterais défendre la démocratie suisse et combattre les injustices sociales

## Est-ce que votre fonction vous permet de sensibiliser les autorités?

Ma nomination en tant que premier municipal sourd de Suisse a réveillé d'autres personnes sourdes à faire de la politique mais ce n'est pas facile. En politique, il faut avoir l'esprit vif et comprendre les enjeux d'une commune, ce qui rajoute une difficulté pour oser s'engager. Ensuite, si les autorités veulent intégrer une personne en situation de handicap, il faut qu'elles soient prêtes à accepter la différence. On s'en sortira grandi ensemble! La Fédération suisse des sourds fait beaucoup de sensibilisation à la langue des signes auprès des entendants. Par exemple, certains bars et cafés organisent des soirées où les serveurs sont des sourds. Les discriminations restent variées: elles peuvent aller de l'incompréhension de l'interlocuteur entendant à la loi absurde de l'AI. En effet, j'ai un souci avec l'AI car mes frais d'interprète sont remboursés à raison de CHF 1750.- par mois selon mon revenu de municipal et non selon mon revenu global. Or, mon revenu de municipal ne peut couvrir que trois périodes d'interprète par mois au lieu de la quinzaine nécessaire, ce qui est discriminatoire. C'est pourquoi j'ai demandé de l'aide à Mme Léonore Porchet, maintenant conseillère nationale à Berne, et à un avocat qui m'orientent. L'affaire pourrait aller jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme car la Suisse est déjà condamnée dans ce sens. J'encourage les communes à tendre la main à des personnes en situation de handicap. Rances vient d'ailleurs d'engager un aide surveillant sourd-muet originaire de Mongolie à la déchèterie et cela se passe très bien avec les villageois qui se sont montrés ouverts. ■

Propos recueillis par Chloé Wiss, Chargée de communication à l'UCV.



Vincent Guyon, municipal à Rances depuis 2020. © Steve Guenat / UCV



S'ÉQUIPE DE LA PREMIÈRE

## BALAYEUSE DE VOIRIE

# 100% ELECTRIQUE !

L'IDÉAL POUR UNE UTILISATION EN MILIEU URBAIN



- ✓ Centres historiques
- ✓ Zones piétonnes
- ✓ Pistes cyclables
- ✓ Parcs et jardins
- ✓ Terrains de golf / centres de sport
- ✓ Centres commerciaux
- ✓ Villages touristiques
- ✓ Établissements scolaires
- ✓ Établissements de soins
- ✓ Espaces couverts

CA-BALAIE.COM  
0800 500 505



Ch. Grange aux Aguets 48  
1034 Bousens

0800 500 505 (balayage)  
0800 520 250 (location WC)

[info@ca-balaie.com](mailto:info@ca-balaie.com)

[www.ca-balaie.com](http://www.ca-balaie.com)

[www.king-trone.ch](http://www.king-trone.ch)



# La Fourmilière: un outil de partage et de mobilisation pour la durabilité montreuusienne

Plus de 1780 personnes sont déjà inscrites sur la plateforme La Fourmilière développée par la Commune de Montreux. L'objectif est d'y regrouper diverses informations sur les sujets de durabilité et d'inciter les citoyen·nes à s'engager et participer à de nombreux projets.



**Coline Bovay**  
Stagiaire en énergie,  
développement durable  
et mobilité à Montreux



**Sophie Borboën**  
Déléguée à l'Agenda 21 et  
à la mobilité de Montreux

Les problématiques en matière de durabilité et de climat représentent de grands défis contemporains et questionnent nos manières d'agir au quotidien. Force est de constater la difficulté majeure à mobiliser massivement les citoyen·nes: les changements de comportement en faveur de la durabilité sont difficiles à déclencher et les bonnes pratiques tout aussi compliquées à maintenir dans la durée.

C'est ce constat qui a poussé la Commune de Montreux – Cité de l'Énergie GOLD depuis 2016 – à opter pour un système de communication et d'information en faveur de la durabilité: une plateforme interactive et participative en ligne appelée «La Fourmilière». En effet, la politique énergie-climat de la Commune cherche explicitement à impliquer la population dans sa transition énergétique et écologique, dans le but d'atteindre la sobriété énergétique et rendre sa dynamique territoriale la plus durable possible.

## Le point de vue du syndic

«Comment échanger des informations et des bonnes pratiques pour plus d'actions pour notre environnement? C'est ce qui a motivé notre Commune à mettre sur pied La Fourmilière, afin de compléter les réalisations communales par celles – toujours plus nombreuses – de chacune et chacun de ses habitants.»

Laurent Wehrli, syndic de la Commune de Montreux

En novembre 2018, la Commune de Montreux a ainsi lancé le déploiement de La Fourmilière, qui encourage les citoyen·nes à passer à l'action. Chacun·e peut s'inscrire gratuitement sur la plateforme et choisir ensuite d'afficher ses bonnes pratiques ainsi que d'être visible sur l'interface; ceci afin de conforter le sentiment d'appartenance à une communauté. Les utilisateur·trices y trouvent des actions concrètes à mettre en œuvre, des astuces, des annonces d'événements, un forum pour échanger leurs bonnes pratiques, ainsi que des bonnes adresses locales pouvant les aider à tendre vers plus de durabilité.

«**L'important** n'est pas de convaincre, mais plutôt de **donner à réfléchir!**»

Bernard Werber, écrivain français,  
auteur des *Fourmis*

## Un outil pour faciliter le passage à l'action

Faisant la promotion de la durabilité, La Fourmilière propose aux utilisateur·trices de s'engager sur sept thématiques: nature, déchets, énergie, achats, mobilité, numérique et alimentation. Ces thématiques recensent diverses actions que chacune peut s'engager à mettre

en œuvre. Par exemple: «J'opte pour de l'électronique reconditionné plutôt que du neuf», «J'adopte les bons gestes lors de fortes chaleurs», «J'utilise des tissus cirés plutôt que des emballages alimentaires à usage unique», ou encore «Je fais pousser mes plantons maison».

En adoptant certains comportements, les utilisateur·trices sont en mesure de créer leur propre parcours de transition, en direction d'une vie plus économe en énergie, plus proche de la nature, avec moins de gaspillage et de pollution. Leurs engagements leur permettent de recueillir des «GreenPoints» et de voir leur évolution en tant que «citoyennes et citoyens engagés».

## Un outil pour rassembler les initiatives durables

Le fil d'actualité, vitrine de La Fourmilière, réunit toutes les fonctionnalités de la plateforme et offre une vue d'ensemble rapide et efficace de ce qu'il se passe au sein de la communauté. En parallèle, un «annuaire» recense et rend visibles les bonnes adresses de la région. Le but est de mettre en avant les commerces et entreprises locales, ainsi que de promouvoir la consommation régionale et les comportements responsables. Un «forum» permet un échange ouvert sur les thématiques et donne la possibilité aux utilisateur·trices de débattre autour de différents sujets et idées.

Pour atteindre son objectif et sa pérennité, cette nouvelle forme de communauté virtuelle est couplée à des événements, démontrant qu'un développement territorial durable est à l'œuvre. Les activités sur le terrain ont lieu tout au long de l'année. Ces animations



Atelier de naturopathie organisé par La Fourmilière.

publiques constituent une particularité essentielle du projet, car elles visent à pérenniser et assurer la mobilisation du plus grand nombre de participant·es. Ces événements sont variés et comprennent entre autres les activités «Zéro Déchet», la soirée du Film sur l'énergie, la confection de produits de nettoyage maison, la visite de jardins en permaculture, la bourse aux vélos, la journée participative, ou encore l'atelier de naturopathie. Au printemps 2020, La Fourmilière a distribué des sachets de graines de fleurs bio à plus de 14'500 ménages de la commune de Montreux dans le but de promouvoir la biodiversité. Ces rendez-vous éclectiques drainent des dizaines, voire parfois des centaines de personnes intéressées. La Fourmilière permet ainsi aux citoyen·nes de se rencontrer, d'échanger et d'engager des actions ensemble, de réseauter et de partager des expériences autour de la thématique de la transition énergétique et de la durabilité.

Se concentrant sur une échelle territoriale restreinte, La Fourmilière a rapidement été adoptée par la population de la Commune de Montreux et de la Suisse romande. Grâce à sa facilité d'utilisation et à plusieurs événements publics annuels complémentaires – ou quand le virtuel rencontre le réel –, La Fourmilière a su créer une dynamique

d'engagement local qui donne lieu à des projets originaux et durables. Depuis sa mise en ligne et son développement, le dispositif a fait naître une communauté engagée, prête à collaborer afin de réduire son empreinte environnementale.

### Gouvernance et collaboration

La Fourmilière est un projet ambitieux et novateur, basé sur un partenariat public-privé permettant d'assurer son développement technique, l'analyse de son suivi et la présence d'informations de qualité en quantité suffisante.

Par ses collaborations avec des entreprises spécialisées dans la transition et le numérique, ainsi qu'avec des chercheurs et chercheuses en sciences cognitives de l'Université de Lausanne, ce projet tire avantage de ses différentes échelles d'intervention et de ses nombreux points de vue. Ces partenariats permettent de concrétiser et amplifier les diverses mises en œuvre afin de mobiliser les acteurs et actrices de la société. Les premiers succès engrangés plaident en faveur de ce mode d'organisation transversal et transdisciplinaire.

### Innovation, impact, inspiration

Début 2021, La Fourmilière accueille plus de 1800 utilisateur·trices, propose plus de 100 actions et recense 60 services.

En matière de fonctionnalités, il est prévu d'associer certaines actions (notamment les actions énergie et mobilité) à des calculateurs d'impact, mais également de développer de nouveaux outils qui permettront aux services répertoriés dans l'annuaire d'être plus actifs sur la plateforme et de pouvoir interagir avec la population.

Une plateforme locale telle que La Fourmilière est un outil complémentaire aux engagements des collectivités publiques. Elle offre au grand public une orientation pour une baisse de la consommation générale d'énergie et opte pour une transformation comportementale forte. Elle met l'humain en capacité d'agir et de mettre en œuvre des solutions à son échelle. Elle suscite des échanges, une nouvelle forme de solidarité citoyenne et permet d'initier et d'encourager les transformations auxquelles les citoyen·nes aspirent. Elle donne du sens à l'engagement et façonne un mouvement convergent vers un objectif partagé. ■

### Plus d'infos

-  Vidéo de présentation: <https://www.youtube.com/watch?v=aPaDNj7erzQ>
- Inscription gratuite à la plateforme sur [lafourmiliere-montreux.ch](http://lafourmiliere-montreux.ch)
- Autres vidéos sur [montreux.ch/videos/energie-et-environnement](http://montreux.ch/videos/energie-et-environnement)



www.protocol.ch

**ELO**  
Digital Office

**PROTOCOL**  
DIGITAL SOFTWARE

## Solution de GED ELO pour les Communes

### Gagner du temps

Rechercher, consulter, partager  
Travail à distance sur mobile & tablette  
Liaison avec la base de données communale

### Travail collaboratif

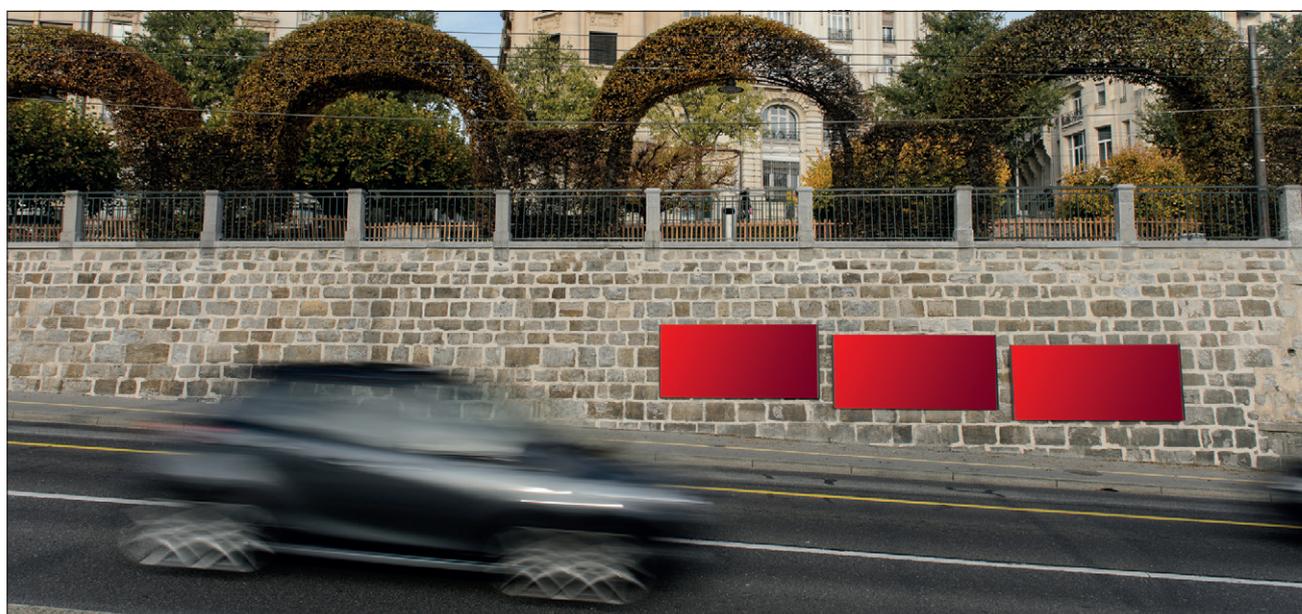
Automatisation et validation des processus métier

### Sécurité, traçabilité

Contrôle des accès  
Archivage légal

**Package COMMUNE**

La solution de GED préconfigurée pour les administrations



**Présence publicitaire marquante dans le canton de Vaud grâce à l'offre publicitaire très complète d'APG|SGA.**

Mobilité en hausse, croissance démographique, acceptation élevée et opportunités publicitaires innovantes. Avec la publicité extérieure, vous obtenez une visibilité inégalée.

Pour en savoir plus sur l'offre : [www.apgsa.ch](http://www.apgsa.ch)

**APG|SGA**  
Out of Home Media

# Recette gourmande des Paysannes vaudoises

Fondée en 1931, l'Association des Paysannes vaudoises a pour buts de favoriser le rapprochement et la compréhension entre les milieux citadins et ruraux, promouvoir les produits du terroir et défendre les intérêts agricoles. Bon appétit!

DIFFICULTÉ FACILE

PRÉPARATION 15 MINUTES

CUISSON 10 MINUTES

ENTRÉE POUR 4 PERSONNES

## Brick de sérac aux épinards



### INGRÉDIENTS

4 feuilles de **brick**

1 petit **oignon** haché

1 filet d'**huile de colza**

300 g d'**épinards** en branches

80 g de **sérac**

20 g de **beurre**

**Sel**

**Poivre**

**1** Faire revenir l'oignon dans l'huile de colza puis ajouter les épinards égouttés.

**2** Etuver 3 minutes, assaisonner et laisser refroidir.

**3** Ajouter le sérac émiété.

**4** Couper les feuilles de brick en deux, les garnir de farce, rabattre les bords, rouler puis badigeonner de beurre fondu.

**5** Cuire 10 minutes au four préchauffé à 200°C.

**6** Déguster avec une salade de roquette par exemple.

# Henry Recycling prend le virage vert



Marque d'Henry Transports, Henry recycling est spécialisée dans la collecte, la gestion et la valorisation des déchets sur sol vaudois depuis 2016. Sa flotte, forte notamment de 4 camions fonctionnant au biogaz, s'est vue renforcée de deux camions 100 % électriques en automne 2020. Durables, silencieux et propulsés entièrement à l'électricité solaire issue des panneaux photovoltaïques disposés sur les toits de l'entreprise vaudoise, ils collectent désormais les déchets urbains de 45'000 ménages dans le canton de Vaud. Aujourd'hui la marque est fière de pouvoir annoncer que plus de la moitié de sa flotte est propulsée grâce aux énergies renouvelables, durables et locales.

## Une technique de pointe au service des collectivités

Ces camions sont fabriqués sur une base d'un châssis-cabine Volvo par l'entreprise Designwerk à Winterthur. La fabrication en Suisse avec une technologie de pointe a un coût puisque ces camions ont un prix environ deux à trois fois plus élevé qu'un véhicule traditionnel propulsé par un moteur thermique. Ces super collecteurs de déchets ont un moteur de 500 kW (670 CV) ce qui leur donne une autonomie de plus de dix heures de travail ou 285 km. L'ensemble du véhicule a une charge utile dépassant largement les 10 tonnes.

## Les circuits courts de l'énergie

Si l'électricité utilisée pour propulser ces camions est produite sur les panneaux solaires de ses propres installations, la démarche est la même pour les camions fonctionnant au biogaz. Les déchets organiques sont acheminés, soit sur le site de AXPO à Chavornay, soit sur le site d'Eco Recyclage à Lavigny. Ces deux installations travaillent ces matières en processus de méthanisation pour en extraire de l'électricité pour l'une et du biogaz pour l'autre. Nous sommes en présence de production d'énergie propre, renouvelable, durable et locale.

## Collecte silencieuse

Le silence est un luxe. En plus d'un bilan écologique très favorable (zéro émission de CO<sub>2</sub>), nos camions 100% électriques contribuent à une meilleure qualité de vie au niveau sonore, puisqu'ils n'émettent aucun bruit.

## Des camions propres fabriqués en Suisse

L'acquisition des deux camions électriques a été faite auprès de la société zurichoise Designwerk. Leur bilan écologique est sans commune mesure avec des véhi-

cules traditionnels et constitue un plus pour les clients et la population. Henry Recycling fait monitorer la performance de ses camions qu'ils soient propulsés par des moteurs thermiques, Diesel Euro 6 ou Biogaz ou électrique par L'EnAW (Agence nationale de l'énergie pour l'économie).

## Faire mieux avec moins

Henry Transports en est convaincu, en terme énergétique nous devons être capables de faire mieux avec moins. Les déchets que nous jetions hier sont maintenant rassemblés et triés en fonction de leurs valorisations futures. Ces déchets sont des matières premières et ils seront nos carburants de demain, chez Henry Recycling ils le sont déjà. La prochaine étape est en route avec l'arrivée d'un véhicule dont l'activité est assurée par des piles à combustible.

## UNE MISSION

Collecter, recycler et valoriser les déchets de manière qualitative et durable.

**HENRY**  
recycling

une marque d'Henry Transports SA à Vufflens-la-Ville  
www.henry-recycling.ch - Tél. 021 706 06 10  
Eric Morier - 079 951 88 89

# aVDaas! Assurances sociales: détails des nouveautés 2021

Quelques nouveautés en matière d'assurances sociales qui feront de 2021 une année presque aussi exceptionnelle que 2020.



**Laurent Lanz**  
Membre du comité de l'aVDaas et agent régional à Lausanne

L'année 2020 a bien évidemment été l'année de tous les bouleversements en raison d'un virus qu'il n'est plus utile de nommer et qui a demandé au personnel des agences de gros efforts d'adaptation pour mener à bien des missions essentielles à la population. Malgré les contacts directs qui ont dû être limités, voire évités à certaines périodes, nous avons pu constater, par comparaison de statistiques, que l'organisation mise en place dans les différentes régions s'est avérée efficace et que les usagers ont pu obtenir réponse à leurs besoins. Nous avons toutefois trouvé bien plus intéressant de partager avec vous ici les nouveautés en assurances sociales.

## La réforme PC

Pour rappel, les Prestations complémentaires à l'AVS/AI (PC) ont été introduites en 1966 dans le but de couvrir, conjointement aux autres revenus, les besoins vitaux des bénéficiaires de rentes. Voilà plus de vingt ans, soit depuis la 3<sup>e</sup> et dernière révision de 1998, que le système n'avait pas évolué de façon significative. Le vieillissement de la population, la hausse du nombre de personnes en home, l'augmentation du nombre de bénéficiaires et la hausse continue des coûts rendaient indispensable cette réforme afin de permettre au système de perdurer. Les effets de cette réforme sont nombreux – parfois complexes – et il faudrait bien plus que ces quelques lignes pour vous en parler. Voici toutefois quelques points essentiels:

- **La fortune** a un impact plus important, avec l'entrée en vigueur d'un seuil d'entrée au-delà duquel le droit PC est refusé et l'abaissement des montants de franchises (part de fortune autorisée). En lien avec la fortune, il faut également savoir que les PC légalement perçues seront dorénavant demandées en restitution lorsque la masse successorale est supérieure à 40'000.-. Avant la réforme, seules les prestations versées à tort devaient être restituées. Précisons encore que la notion de dessaisissement de fortune pourra également être retenue en cas de consommation excessive.
- En ce qui concerne les **dépenses**, la principale modification, qui était très attendue d'ailleurs, concerne les montants maximaux de loyers pouvant être pris en compte. Ceux-ci dépendent dorénavant du lieu d'habitation et tiennent également compte de la taille du ménage ainsi que du type de logement. Par exemple, le loyer d'une famille de 4 personnes domiciliée à Lausanne sera pris en compte jusqu'à concurrence de 1960.-/mois (\* 1250.-) (voir tableau ci-dessous des loyers maximaux pris en compte).

La répartition des communes dans les trois régions peut être consultée sur le site internet [www.ofas.admin.ch](http://www.ofas.admin.ch) > Assurances sociales > Prestations complémentaires > Informations de base & législation > Données de base > Prise en compte des loyers pour les PC.

Pour un logement devant permettre la circulation d'une chaise roulante, le forfait pourra être majoré de 6000.- (\* 3600.-). Le forfait relatif aux **besoins vitaux** a été revu à la baisse pour les enfants de moins de 11 ans. Cependant, à certaines conditions, les frais de gardes extrafamiliales pourront dorénavant être reconnus. Quant à la **prime d'assurance-maladie** obligatoire,

Précisions sur la fortune dans la réforme PC	Seuil d'entrée	Franchise
Personne seule	100'000	30'000
Couple	200'000	50'000
Enfant	50'000	15'000

- Au niveau des **revenus**, le changement majeur concerne le conjoint non invalide d'un bénéficiaire PC pour lequel le revenu est pris en compte à raison de 80% (\* 66.6%), sans déduction de franchise.

Loyers maximaux pris en compte (montants annuels)	Région 1 Lausanne	Région 2 Villes	Région 3 Campagne
Personne seule	16'440	15'900	14'520
2 personnes	19'440	18'900	17'520
3 personnes	21'600	20'700	19'320
4 personnes et +	23'520	22'500	20'880
Personne seule en communauté d'habitation	9720	9450	8760

c'est le montant effectif qui est pris en compte, jusqu'à concurrence de la prime moyenne cantonale.

Nombreuses sont les modifications plus subtiles que cette réforme a apportées et pour lesquelles les agents-es d'assurances sociales pourront vous renseigner. Rappelons toutefois qu'une période transitoire de 3 ans permettra aux bénéficiaires actuels de conserver des droits acquis lorsque le nouveau droit est moins favorable que l'ancien et que cette réforme impacte également les bénéficiaires de la rente-pont, cette prestation étant calculée sur les mêmes critères.

**Soutien aux proches aidants:**

**élargissement des conditions d'octroi**

Grâce à une nouveauté également entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'occasion nous est donnée de refaire un petit coup de pub à cette «prestation» encore peu connue, les **Bonifications pour tâches d'assistance (BTA)**. Toute personne en âge de cotiser à l'AVS qui s'occupe d'un proche au bénéfice d'une allocation pour impotent peut demander des BTA. Il ne s'agit pas d'une aide financière directe mais d'un revenu fictif qui sera pris en compte lors du calcul de la rente dont bénéficiera celui qui apporte son aide. Le

fait que le concubin soit reconnu comme proche et que le droit à une allocation d'impotence de degré faible ouvre également le droit à la BTA constitue les nouveautés 2021, soit un élargissement des conditions d'octroi.

Concernant le soutien apporté aux proches aidants, on peut encore mentionner que de nouvelles aides verront le jour par étapes au cours de cette année, tel un congé de 14 semaines pour la prise en charge d'un enfant malade ou accidenté ou l'adaptation du supplément pour soins intenses et l'allocation pour impotent de l'AI en faveur

**Machines-Services - Bernard Thonney**



Vente et réparation de toutes marques de tondeuses, tronçonneuses, fraiseuses, scarificateurs, débroussailluses, machines viticoles et communales. Vélocoteurs Bye Bike.

Route du Jorat 8  
1073 Mollie-Margot  
021 781 23 33  
079 310 56 66  
b.thonney@bluewin.ch  
www.machinesservices.com

Pour votre publicité dans



**urbanic**  
Régie publicitaire

Avenue Edouard-Daples 54  
1006 Lausanne  
info@urbanic.ch  
Tél. 079 278 05 94

**LA MAGIE DU BOIS!**

**VOLET**  
CHARPENTIER/BATISSEUR  
T. 021 926 85 85  
St-Légier

**La CROIX**  
CHARPENTIER/BATISSEUR  
T. 021 926 85 95  
Mts-Pully

**KURTH**  
CHARPENTIER/BATISSEUR  
T. 024 486 85 85  
Orbe

**JOTTERAND**  
CHARPENTIER/BATISSEUR  
T. 021 637 85 85  
Rolle

**PORCHET**  
MENUISIER/CREATEUR  
T. 021 908 06 80  
Maracon

► Cinq sociétés, une même identité pour un service

- plus proche
- plus fiable
- plus flexible
- plus complet



[www.volet.ch](http://www.volet.ch)

CHARPENTE • COUVERTURE • FERBLANTERIE • TERRASSE • ESCALIER  
MENUISERIE • FENÊTRE • AGENCEMENT • PLAFOND • TONNEAUX

des enfants dans le but d'éviter une suppression en cas d'hospitalisation.

Et pour un autre public, une prestation transitoire entrera en vigueur au niveau fédéral en cours d'année. Elle permettra aux personnes de 60 ans révolus, ayant épuisé leur droit au chômage, de bénéficier d'une prestation dans l'attente de percevoir la rente de vieillesse. Pas de révolution pour notre canton qui offre déjà une telle prestation, appelée Rente-pont, depuis 2011.

### Congé paternité

Suite à la votation du 27 septembre 2020, tous les hommes devenant père à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pourront bénéficier d'un congé paternité de deux semaines. Durant ces 10 jours d'absence, lesquels pourront être pris «à la carte» dans les six mois à compter de la naissance, une allocation suivant les mêmes règles que celles en vigueur depuis 2005 pour l'APG maternité sera octroyée soit à l'employé ou l'indépendant, soit à l'employeur si celui-ci continue de verser le salaire.



### Tour d'horizon des adaptations annuelles

Après avoir abordé les modifications conséquentes arrivées avec la nouvelle année, voici tout de même quelques informations utiles sur les nombreux autres sujets qui occupent les agences. Au chapitre des **cotisations**, le financement de l'APG paternité passe par une augmentation des cotisations versées par les employés, les employeurs et les indépendants dont le taux est passé de 0.45% à 0.5%. Pour un **salarié**, les cotisations paritaires AVS/AI/APG passent donc de 5.275% à 5.3%.

Les cotisations dues par les **personnes sans activité lucrative**, lesquelles sont calculées sur la base de la fortune et des revenus acquis sous forme de rente, passent d'un minimum de 503.- à un maximum de 25'150.-.

Quant aux personnes de condition **indépendante**, le barème dégressif passe de 10% pour un revenu d'au moins 57'400.- à 5.371% pour un revenu de 9600.-. La cotisation minimale due, même en cas de perte, se monte à 503.-. Les taux relatifs aux allocations familiales et PC Famille n'ont pas été modifiés.

Dans un autre domaine, tel que cela se fait en général tous les deux ans, les **rentiers** de l'AVS/AI ont vu leur prestation augmenter en début d'année. La rente complète et maximale passe donc de 2370.- à 2390.-. Dans la même logique, les forfaits pour besoins vitaux en matière de prestations complémentaires ont été revus à la hausse. De 19'450.- à 19'610.- par année pour une personne seule.

Afin d'ôter tout doute, rappelons que pour l'instant, rien n'a changé en ce qui concerne l'âge légal permettant de toucher une rente, soit 64 ans pour une femme (née en 1957) et 65 ans pour un homme (né en 1956). Précisons encore que rien n'est automatique et que la rente doit se demander quelques mois à l'avance. Une demande d'estimation permettra de connaître les conséquences d'une éventuelle anticipation d'un ou deux ans et de se préparer au mieux à cette étape importante.

Si l'on résume, une nouvelle année riche en nouveautés et donc particulièrement intense pour le personnel des agences dont l'un des rôles principaux consiste à informer la population. Comme toujours, ce personnel est prêt, formé et disponible, même à distance, pour donner toute précision utile sur les différents thèmes traités en agence. De plus, tous les détails, notamment chiffrés, sont disponibles sur les sites internet de nos partenaires.

L'aVDAas a toujours plaisir à pouvoir présenter les actualités qui occupent ses membres tout au long de l'année et nous remercions chaleureusement l'UCV de nous en donner l'occasion. ■

Le symbole \* indique les données 2020.

#### Plus d'informations sur:

caisseavsvaud.ch  
vd.ch  
avs-ai.ch  
avdaas.ch

# PolCom! Les polices sur tous les fronts, recrutement compris

Année que tous souhaiteraient pouvoir oublier, 2020 a vu l'ensemble des forces de santé et de sécurité combattre le Covid-19 dès l'instauration de l'état de nécessité et la mise en œuvre du plan ORCA le 18 mars. Levé trois mois plus tard, le 19 juin, ce plan a dû être réactivé le 25 octobre 2020. Il est toujours en vigueur...



**Pascal Petter**  
Secrétaire général  
des Polices communales  
vaudoises

Et cette seconde vague du virus, plus intense que la première qui a frappé le monde, se distingue désormais par plusieurs variants, très virulents, découverts au Royaume-Uni notamment en décembre dernier. Parallèlement, la vaccination de la population a débuté sur l'ensemble de la planète

ou presque, mais l'immunité collective recherchée prendra des mois (un an?) avant de déployer tous ses effets. Résilience, patience et courage seront toujours, dans l'intervalle, demandés à chacun d'entre nous; avec, à l'appui, gestes barrière renouvelés et autres entraves diverses à la vie sociale, culturelle et économique du pays! Et, pour la police au sens large du terme, mission reste donnée de contrôler et faire appliquer les mesures sanitaires décidées par les autorités.

## Covid-19, autres effets collatéraux

Dans ce contexte surréaliste, auquel il nous faudra bien – continuer de – nous habituer, la vie, bien que sournoisement arrachée à nombre de personnes à risque, nos parents, nos amis, s'est poursuivie. Si l'espoir reste de rigueur, les forces vives déployées sur le front de la pandémie s'épuisent, voire diminuent. La relève professionnelle, aussi bien dans les milieux médicaux que sécuritaires, en devient un défi permanent.



Notre éventail de services va du simple élagage d'un petit arbre dans un jardin privé, jusqu'au débardage d'un site forestier et sa stabilisation biologique suite à une catastrophe naturelle.

De par notre activité, nous nous engageons activement à l'entretien durable des écosystèmes forestiers et de l'environnement, c'est pourquoi nous sommes certifié ISO 9001, ISO 14001, PEFC, FSC COC et COBS.

**TRAVAUX FORESTIERS**  
**ACHAT DE BOIS / FORÊTS**  
**ELAGAGE**  
**STABILISATION BIOLOGIQUE**  
**TRANSPORT**  
**GENIE FORESTIER**



**Entreprise Forestière Daniel Ruch SA**  
Z. i. de l'Ecorchebœuf 17 | 1084 Carrouge (VD) | [www.danielruch.swiss](http://www.danielruch.swiss)  
Tél. 021 903 37 27 | Amanda Crisinel 079 517 74 34  
Daniel Ruch 079 449 58 44

## Des compétences à la mesure de vos attentes.



**Au commencement, il y a toujours un géomètre.**  
Spécialiste du foncier, le cadastre, la topographie, les mises à l'enquête et les contrôles de stabilité sont ses terrains de jeux.

**Et parce qu'il aime le travail millimétré, il s'est engagé à respecter une charte de qualité.**

[geometre-vd.ch](http://geometre-vd.ch) |  **ORDRE VAUDOIS DES GEOMETRES**

«Le **Canton de Vaud**, pour la gendarmerie et la police de sûreté, et **ses communes** par leur PolCom restent néanmoins appelés à **poursuivre leurs efforts** d'engagement de nouveaux aspirants à court terme, pour ne pas prêter le renouvellement des effectifs.»

Réunies par le concept de la Police coordonnée, dans le cadre d'une collaboration désormais renforcée, les polices communales vaudoises et la Police cantonale, tous services et départements confondus, travaillent de concert à la sécurité de la population. Une collaboration qui implique aussi toutes les autres missions régaliennes, comme les contrôles de la vitesse, de l'alcoolémie et du stationnement..., pour ne citer que celles régulièrement commentées au «Café du commerce»... Et cela sans évoquer la cybercriminalité, les vols, cambriolages ou encore la lutte contre le trafic des stupéfiants qui, comme le coronavirus, ne connaissent pas de frontières!

Dans ce contexte, le recrutement de forces vives demeure une priorité face à une situation sanitaire inquiétante, certes, mais aussi une préoccupation financière en raison de budgets publics déjà largement sollicités par nombre d'aides indispensables aux personnes et aux entreprises.

Le Canton de Vaud, pour la gendarmerie et la police de sûreté, et ses communes par leur PolCom restent néanmoins appelés à poursuivre leurs efforts d'engagement de nouveaux aspirants à court terme, pour ne pas prêter le renouvellement des effectifs.

### **Formation des policières, gendarmes et policiers en deux ans depuis 2020**

A l'Académie de police de Savatan, qui forme l'ensemble des forces sécuritaires du canton, l'EA (école d'aspirants) 2020 est, pour les policiers vaudois, la première dont la durée de formation se



### **Précisions sur la formation à l'Académie de police de Savatan**

Les aspirantes et aspirants formés à l'Académie de police de Savatan sont issus, depuis mars 2005, des polices cantonales vaudoise et valaisanne, ainsi que des polices communales/municipales de ces deux cantons (Police municipale de Lausanne depuis février 2006). Les élèves en provenance du canton de Genève ont été accueillis dès 2016 sur le rocher de Savatan. La formation dispensée débouche sur l'obtention du brevet fédéral de police, selon le concept général de formation (CGF 2020) entré en vigueur, portant sur une formation policière de base, pour toute la Suisse, de deux ans. La première année se termine par l'examen préliminaire (examen de la capacité opérationnelle ECO), qui a fait l'objet d'une harmonisation sur le plan national. Durant la seconde année, les futures policières et futurs policiers mettent en pratique leurs acquis dans les corps de police qui les ont engagés. Cette formation tant théorique que pratique se voit finalement couronnée par un examen principal, ou examen professionnel, pour l'obtention du brevet fédéral de policier.

Au cœur de la société, les futur-es policières et policiers, gendarmes ou inspecteurs-trices, tous déjà au bénéfice d'une formation professionnelle ou académique, sont d'emblée sensibilisés à l'acquisition des outils culturels indispensables à leur intégration au sein de la population. Une fois leur école d'aspirants achevée, la force d'agir avec proportionnalité, avec empathie et bienveillance en toutes circonstances, comptera parmi les objectifs qui leur permettront de servir la société et de protéger le citoyen. Cette formation, exigeante, touche autant aux domaines de la police de proximité et «police secours» qu'à la psychologie et l'éthique des droits humains. Mais tout représentant des forces de l'ordre se doit aussi d'être capable d'assurer sa sécurité personnelle, d'user de moyens de contraintes avec proportionnalité jusqu'à et y compris l'usage de son arme de service, de maîtriser les aspects pratiques et légaux de la circulation routière, comme notamment de connaître le droit pénal et les procédures s'y rapportant. Certains cours touchent encore à la police judiciaire, à la police technique et scientifique, et aux stupéfiants. Un vaste programme donc que l'expérience acquise sur le terrain enrichira au fil des ans, certes, mais aussi à la faveur d'une formation continue propice au développement personnel et à la prise de nouvelles fonctions et responsabilités, notamment comme futur officier.



Page de gauche:  
Exercice d'une patrouille pédestre à Aigle, des aspirants confrontés à un « quidam » sous l'œil attentif d'un instructeur.

Page de droite:  
Exercice de recherche et de prise en charge d'une personne désorientée, « en fuite » de son établissement hospitalier.

déroule sur deux ans (un à l'Académie, l'autre au sein des corps); elle a débuté en septembre dernier. Cette volée, forte de 34 aspirant·es issues des polices communales vaudoises, est intégrée parmi les élèves des polices cantonales genevoise, valaisanne et vaudoise. Durant ce même mois de septembre 2020 commençait le recrutement de l'EA 2021, une volée qui débutera sa formation dès la fin de l'été prochain. Les polices communales enverront ainsi une quarantaine d'élèves pour cette volée

2021/2022. Les nouvelles forces vives injectées dans les corps permettront, en tout ou partie selon les régions, de pallier les départs annoncés ou non, à la retraite ou vers d'autres cieux. Mais pas d'augmenter les effectifs actuels, malgré l'accroissement régulier de la population de ces dernières années.

Cela dit, et c'est peu dire que de le souligner, le métier continue de fasciner bien des jeunes femmes et des jeunes gens dans notre pays. Car le nombre de candidatures reçues lors de chaque

opération de recrutement reste flatteur, même s'il y a davantage d'appelés que d'élus au terme des épreuves orales, écrites et sportives d'entrée à l'Académie. La vocation de servir et secourir autrui, affirmée par nombre de candidates et candidats, révèle un métier à large spectre, par une palette d'activités aussi diverses que variées dans l'intervention, police-secours, le judiciaire (police de Lausanne), le maintien de l'ordre ou dans le domaine de la sécurité routière, par exemple, sans évoquer toutes les missions en lien avec la proximité, les relations avec la population (plus d'informations sur [www.polcom-vd.ch](http://www.polcom-vd.ch)).

C'est l'occasion ici de remercier l'ensemble des aspirantes et des aspirants de leur engagement et des efforts constants qu'elles et ils déploieront tout au long de leur carrière en termes de formation continue et d'écoute... Car si ce n'est à la police, à qui donc s'adresser pour une simple question ou lorsqu'un drame frappe soudain notre quotidien? ■



**AU SERVICE DE VOTRE ENVIRONNEMENT**

Assainissement lémanique depuis 1963

0800 107 000 | [groupe-kunzli.ch](http://groupe-kunzli.ch)



Hygiène publique, vidange et curage



KUNZLI FRERES SA

Inspection, détection et réhabilitation



AITV SA

Centre de gestion environnementale



CGE SA

# Vaud du ciel

## 1953



Cette nouvelle rubrique présente le projet de Jean-Michel Zellweger, ancien délégué scientifique à la Direction générale de l'environnement (DGE) et désormais à la retraite.

Durant plusieurs années, il a survolé en avion le canton de Vaud afin de prendre des clichés des communes vues du ciel. Il s'est inspiré de photos historiques prises entre les années 30 et 60 par Alphonse Kammacher, alors chef de l'aérodrome de la Blécherette.

Son projet « Vaud du ciel » réunit, en trois tomes, des photos historiques et plus récentes afin de montrer l'évolution du territoire vaudois à travers les années. Le site [www.vaud-du-ciel.ch](http://www.vaud-du-ciel.ch) contient les photos aériennes récentes (et anciennes lorsque elles sont disponibles), de la quasi-totalité des communes vaudoises.





## Commune de Belmont-sur-Lausanne

Sur ces images, le clocher du temple St-Martin se distingue et sert de repère. En haut à gauche, la route du Signal se reconnaît grâce à la lignée de maisons. Belmont a connu une croissance très importante ces dernières années, notamment depuis la construction de sa desserte autoroutière en 1974.



2017

# Agenda UCV

<p><b>COMITÉ DE L'UCV</b></p> <p><b>Jeudi 18 mars</b> 7h00- Bussigny</p> <p><b>Vendredi 23 avril</b> 7h00- Bussigny</p> <p><b>Mardi 11 mai</b> 12h00 - Lausanne</p> <p><b>Lundi 28 juin</b> 7h00- Bussigny</p>	<p><b>CONSEIL DES 50</b></p> <p><b>Jeudi 11 mars</b> 14h00 Visioconférence</p> <p><b>Jeudi 24 juin</b> 14h00 Saint-Légier-La Chiésaz</p>	<p><b>GROUPE DES VILLES</b></p> <p><b>Mardi 9 mars</b> 7h30 Visioconférence</p> <p><b>Mardi 11 mai</b> 7h30 Lausanne</p>	<p><b>GROUPE BOURGS ET VILLAGES</b></p> <p><b>Mercredi 2 juin</b> 14h00 Veytaux</p>	<p><b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b></p> <p><b>Samedi 12 juin 2021</b> L'AG de l'UCV aura lieu sous une forme qui dépendra des mesures sanitaires en vigueur Payerne</p>
--	--	--	---	--

Vous pouvez retrouver toutes les dates des séances des organes de l'UCV sur [www.ucv.ch/agenda](http://www.ucv.ch/agenda)

# Agenda associations

<p><b>AVSM</b></p> <p><b>Vendredi 8 octobre 2021</b> Assemblée générale Savigny</p>	<p><b>AVDCH</b></p> <p><b>Vendredi 5 novembre 2021</b> Assemblée générale Chavannes-près-Renens</p>	<p><b>ACVBC</b></p> <p><b>Vendredi 7 mai 2021</b> Assemblée générale Yverdon-les-Bains</p>	<p><b>aVDaas</b></p> <p>Assemblée générale à fixer</p>	<p><b>AVIATCO</b></p> <p>Assemblée générale à fixer</p>	<p><b>SOPV</b></p> <p><b>Vendredi 25 juin 2021</b> Assemblée générale lieu à définir</p>	<p><b>CDPV</b></p> <p><b>Mardi 15 juin 2021</b> Assemblée générale Nyon</p>
---	---	--	--	---	--	---

## Formations et prestations de l'UCV

Découvrez les formations proposées par l'UCV aux élus, cadres et employés communaux sur [www.ucv.ch/formations](http://www.ucv.ch/formations)

Pour tout conseil juridique, financier ou en aménagement du territoire, contactez les spécialistes de l'UCV via [conseils@ucv.ch](mailto:conseils@ucv.ch) ou au **021 557 81 30**.

### Manuel

L'UCV propose une deuxième édition augmentée du *Manuel d'introduction à la gestion financière communale*.

Disponible sur [ucv.ch/manuel](http://ucv.ch/manuel)



### UCV App

Retrouvez les actualités de l'UCV et les articles du *Point CommUNE!* au format numérique sur l'application UCV.



### L'UCV sur LinkedIn



Suivez-nous aussi sur LinkedIn et restez au courant de toutes nos actualités!

[www.linkedin.com/company/ucv](http://www.linkedin.com/company/ucv)



# CAVE DE LA CRAUSAZ FÉCHY

**Bettens frères S.A.**  
Chemin de la Crausaz 3  
1173 Féchy  
021 808 53 54  
[www.cavedelacrausaz.ch](http://www.cavedelacrausaz.ch)  
Ouvert du lundi au samedi

Cave de la Crausaz  
Féchy AOC La Côte  
CHF 8.40 la bouteille



## LIAUDET PIAL RÉHABILITATION

# RÉPARATION PAR LE GAINAGE DES CANALISATIONS

**AVANT**

**APRÈS**

**ECOENTREPRISE  
CERTIFICATION  
EXCELLENCE**  
DEVELOPPEMENT DURABLE  
RESPONSABILITE SOCIALE

**QUIK**  
by VSA

Intervention **24/7** numéro gratuit **0800 621 621** [www.liaudet-pial.ch](http://www.liaudet-pial.ch)

# Démolition-Reconstruction

Ouchy II



- **Partenaire** des communes vaudoises pour développer les logements à loyer abordable
- **Expérience** et efficacité dans les mandats de gérance et dans toutes les étapes d'un projet de construction ou de rénovation
- **Esprit** de coopérative promouvant le respect, la confiance, le lien social et la durabilité

## Bien construire pour le bien-habiter

Visionnez le film  
du 100<sup>e</sup> anniversaire  
de la SCHL!



100<sup>e</sup>  
**SCHL**  
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE  
D'HABITATION LAUSANNE

[www.schl.ch](http://www.schl.ch)